

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littera-
ture & autres Remarques curieuses.*

M A I 1736.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXVI.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation
du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continuë d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs, Le même debite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à present 34. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 21. volumes en 42. parties, & continuë. Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 15. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 7. Tomes, 14. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes separés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliotheque Italique & des Mémoires du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 15. Tomes en 2. parties chacun.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Mai 1736.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses.

I. **J**'Ai depuis plus de deux mois entre les mains l'analyse d'un Manuscrit en six chapitres pour en faire usage : Il est intitulé : *Essai de l'Ordre Hospitalier de Ste. Croix, sous la Regle de St. Augustin, de la Congregation de Huy, Diocèse de Liege ; où l'on démontre son origine, ses progrès, sa décadence, ses variations &c. jusqu'à nos jours. Le tout justifié par d'anciens monumens imprimés & manuscrits de l'Ordre, & autres pieces ; par un Ecclesiastique Allemand.*

Mais celui qui me requiert de presenter cette analyse au public, & le public même se contenteront de l'annonce simple que je fais de l'ouvrage, jusqu'à ce qu'il paroisse dans une version Françoisé à laquelle, dit-on, l'on travaille.

Des nouveautés qui se sont glissées dans l'Ordre Hospitalier sont l'objet du manuscrit annoncé. Les Chapitres qu'il renferme tendent à donner de l'é-

mulation aux PP. Croisiers pour le rétablissement des anciens usages, & à faire revivre parmi eux cette uniformité primitive qui fait regner la bonne harmonie dans les Congrégations, selon le pieux dessein du Général actuel le Reverendissime Pere de Reyenders, dont l'élection au Généralat fut rapportée dans nos mémoires de Septembre de l'année dernière.

II. Après cette annonce j'ajoute celle de quelques productions particulières en Littérature ; ne pouvant inferer dans cet article le sentiment avec le précis de divers grands ouvrages dont la République des Lettres est illustrée depuis peu ; sur-tout de la *Description Géographique, Historique, Chronologique & Physique de l'Empire de la Chine, & de la Tartarie Chinoise, enrichie des Cartes générales & particulières de ces Pays, de la Carte générale & des Cartes particulières du Thibet, & de la Corée, & ornée d'un grand nombre de figures & de vignettes gravées en taille douce, par le Pere du HALDE de la Compagnie de Jesus*. Cet ouvrage paroît actuellement en quatre grands volumes in folio, ainsi qu'on l'a annoncé lorsqu'il fut mis sous les presses de P. G. le Mercier, Imprimeur - Libraire, rue St. Jacques à Paris. Les Auteurs des Mémoires de Trévoux en font scavoamment le narré au mois de Mars, & retiennent pour les suivans le détail des quatre volumes. Voici ce que je presente à mes Lecteurs.

III. *Mémoires de Hambourg de Lubec & de Holstein, de Dannemarck, de Pologne & de Suede, par feu Messire Aubery du Maurier, Auteur des mémoires de Hollande, in 12. de 360. pages imprimé chez Philibert Joseph Masson à Blois.*

Le petit-fils de l'Auteur de ces mémoires, en est l'Élève. Justement zélé pour la gloire de son ayeul

ayeul, il nous assure que ces seconds Mémoires ne feront point de tort aux premiers sur la Hollande ; qu'ils ont également de quoi instruire & de quoi satisfaire les curieux, & que la vérité & la fidélité en font sur-tout le plus bel ornement ; Mr. du Maurier n'affirmant presque rien dont il n'ait été témoin.

La Ville de Hambourg l'une des plus grandes & des plus peuplées de l'Empire, est devenuë encore plus considérable, & s'est fort augmentée depuis les troubles de Boheme, & l'invasion de l'Allemagne par le Grand Gustave Adolphe Roi de Suede. Plusieurs familles s'étoient retirées dans cette Ville pour sauver les débris de leur fortune d'une désolation générale. La situation de Hambourg sur le côté de l'Elbe qui touche le Holstein, & dans un endroit où ce Fleuve est fort large & assez grand pour porter des Vaisseaux de guerre, a toujours été favorable à la tranquillité, au commerce & à l'agrandissement de cette Ville. On diroit qu'elle est faite pour s'accroître & pour s'améliorer de la ruine & du dépérissement de tout ce qui l'environne depuis la Mer Baltique jusqu'au Danube. Mais sa constitution & la forme intrinsèque de son Gouvernement & de sa police lui seront peut-être encore plus favorables que sa situation.

Notre Auteur raconte comme une chose qui n'est pas indifférente pour la bonne police & la saine constitution de l'Etat, que les femmes de Hambourg sont sages, modestes, ennemies du luxe, occupées de leur ménage, & sur-tout qu'elles ne lisent point de Romans & ne manient point de Cartes : Il ajoute même qu'à Hambourg on ne connoit ni Bal, ni Opéra, ni Comédies, ni Assemblées nocturnes, ni autres. Anciennement il paroît que cette Ville étoit de la dépendance des Ducs de Holstein ; & qu'elle ne s'est soustraite peu à peu à leur

domination que par les grands Privileges que ces Ducs lui ont donnés, & qui ont été ratifiés par l'Empire. Ces Ducs & les Rois de Dannemarck y prétendent toujours de grands droits. Les Hambourgeois ont eu souvent bien de la peine à se maintenir contre ces droits appuyés de toutes les forces du Roi de Dannemarck. Un des grands Privileges de Hambourg, c'est la domination qu'ils prétendent & que par la voye de fait ils exercent sur l'Elbe, & sur tout le commerce qui s'y fait. Ceux de Crempe & de Stade disputent aux Hambourgeois un si beau Privilege. Ceux-ci, comme les plus forts, le maintiennent un peu par voye de fait.

Pour ce qui est de la forme du Gouvernement, il est en partie démocratique: Le peuple y a le maniement de l'argent, & le droit d'impôts. D'un autre côté l'Aristocratie y a lieu. Le Sénat a seul droit de convoquer ou de congédier le peuple, qui est obligé de rendre compte des deniers au Conseil. Quatre Bourguemestres composent le Conseil ou Sénat, trois Syndics, vingt Sénateurs & trois Secretaires. Ces Magistrats sont Juges Souverains.

La Ville de *Lubeck* n'est pas moins considérable que celle de Hambourg: Elle est même comme Capitale des Villes Anseatiques. Il paroît que ce terme *anseatique* signifie, selon son étymologie Saxonne, alliance ou confédération. Lubeck est aussi dans le Holstein comme Hambourg. Mais son Gouvernement est tout aristocratique, & entre les mains des Magistrats qui composent le Sénat au nombre de douze Bourguemestres choisis parmi les principaux Bourgeois. De leur jugement il n'y a d'appel qu'à l'Empire. Lubeck s'étant fait déclarer Ville Impériale depuis 500. ans. Le droit de Bourgeoisie ne s'acquiert pas aussi facilement à Lubeck qu'à Hambourg où tous les étrangers sont les bien
venus

venus; ce qui a fort contribué à l'accroissement de cette dernière Ville. De toutes les Villes Anféatiques Lubeck est pourtant la plus puissante sur mer: Elle a même toujours repoussé avec avantage les efforts des Rois de Dannemarck qui y prétendent des droits anciens, mais comme abrogés. Aussi la situation de Lubeck entre la Trave & le marais de Waguenisse est-elle très forte.

Suit la description de la Ville de *Kiel*, Ville & Port célèbre du Holstein, où se rendent en un certain jour de l'année tous ceux qui ont des dettes pour les acquitter; ce qui se pratique avec une bonne foi dont le reste de l'Europe ne donne point d'exemple.

Après Kiel il s'agit du *Dannemarck*. Ce Royaume a comme trois parties, dont la première est contiguë à l'Allemagne, c'est une longue langue de terre qui va Nord & Sud entre deux mers. Elle contient le Duché de Sleswick qui a toujours relevé du Dannemarck. Plus avant au Nord est le Jutland meridional & Septentrional. Outre cela il y a le Duché de Holstein dans la Chersonese Cimbrique, une partie appartient au Roi de Dannemarck: Cependant ce Duché a toujours été censé Impérial, & fait partie du Cercle de la basse Saxe. C'est de cette péninsule que vinrent autrefois les Cimbres qui épouvanterent si fort les Romains que Marius défit, qui ravagerent ensuite la France sous le nom de Normands. lui enleverent la Normandie, conquirent l'Angleterre, & qui ont long-tems régné à Naples & en Sicile.

L'autre partie du Dannemarck est un assemblage d'Isles dont la principale est celle de la Zéelande où Coppenhague Capitale du Royaume est située. L'Isle est presque ronde, & a deux journées de chemin de diamètre à peu près en tous sens. La

troisième

La troisième est au-delà de la Mer Baltique dans le continent de Suede ; c'est encore une langue qui a peu de largeur sur beaucoup de longueur. Cette langue de terre faisoit anciennement partie de la Scanie ou Scandinavie. La Suede est par là comme bloquée de toutes parts par le Dannemarck ; aussi a-t-elle fait bien des efforts pour faire lever ce blocus, & a eu l'avantage en divers tems de s'approprier ce Pays.

Les Danois comptent la succession de leurs Rois, vrais ou fabuleux, depuis onze cens ans avant Jesus-Christ. Elle vient sûrement de loin & sans interruption. En divers tems ils ont été maîtres de la Suede & de la Norwege par conquête ou par droit de succession. Le Royaume n'est pas héréditaire depuis long-tems ; mais tandis qu'il étoit électif, on préferoit ordinairement les fils & filles mêmes des Rois. Le *Sund* est appelé ainsi par excellence, comme sur la Méditerranée Gibraltar est nommé le *Détroit* tout court ; car *Sund* signifie un Détroit, & il y a plusieurs Sunds sur la mer Baltique ; mais celui de Dannemarck ou d'Elseleur est le plus célèbre, & commande en quelque sorte tous les autres, étant à la portée de la Mer Baltique.

Le parallele que l'Auteur fait entre le Sund & le Détroit est juste, la Mer Baltique & la Méditerranée étant deux Golfes pareils, quoi qu'inégaux, qui mettent en commerce presque tous les peuples du Midi & du Nord, avec ceux qui tiennent le milieu. Le Sund a un avantage pour le Dannemarck sur le Détroit par rapport à l'Espagne ; car étant plus étroit, rien n'y passe qu'avec la permission du premier, au lieu que Gibraltar laisse un grand passage malgré le Roi d'Espagne, quoiqu'il en possède les deux bords. La Forteresse de Cronebourg foudroye tout le Sund. Philippe II. Roi d'Espagne ne pou
yan

vant s'assurer le passage de Gibraltar, pensa plus d'une fois à s'assurer celui du Sund & à le surprendre; il auroit par là coupé au moins un bras à la Hollande, & peut-être aussi la gorge; car elle tire la plupart de ses vivres de Pologne par Danzick.

Notre Auteur conte fort au long la fortune, c'est-à-dire, l'élevation, la disgrâce & toute la vie du fameux Cornifce Ulefeld, qui de simple Gentilhomme devint Grand Maître de la Maison du Roi de Dannemarck, son favori & son Ministre tout-puissant; mais qui après avoir long-temps lutté contre l'envie de ses ennemis, finit misérablement dans un âge avancé une vie aussi pleine de traverses que de gloire & de bonheur. Cette gloire & ces traverses allèrent jusqu'à le rendre suspect d'aspirer à la Couronne: *Dans un noble projet on tombe toujours noblement*, disent les ambitieux politiques. Cette histoire est suivie de celle du célèbre Rantzau de Holstein, qui parvint en France au Bâton de Maréchal, malgré son intempérance & d'autres vices qu'il rachetoit par une grande valeur & par des vertus.

Les mémoires sur la *Suede* suivent ceux du Dannemarck; c'est la vraie Scandinavie des Anciens. En y comprenant la Norvege qui est de sa dépendance, c'est une peninsule entourée de la Mer Baltique & de l'Océan Germanique. C'est un vaste Royaume de plus de 300. lieues de long & de large. Jamais les Romains n'ont pénétré dans cette extrémité de l'Europe. Malgré ses glaces & ses montagnes la Suede est un Pays fort fertile en bleds & en froment. Les Suedois sont forts, vaillans, patients à supporter le froid, & grands hospitaliers. Les avenuës de la Suede sont fort rudes, fort escarpés, fort sauvages. L'intérieur du Pays est plein de belles & bonnes plaines fort fertiles, & ces
Pays

Pays sauvages mêmes recellent beaucoup de richesses en mines de toutes sortes de métaux. Au reste si les Romains n'ont point pénétré en Suede, les Suédois n'ont pas été à leur tour si discrets : C'est de là que sont sortis les Goths de toute espece, Visigoths & Ostrogoths. En dernier lieu les Gustaves & les Charles XII. se sont montrés dignes de leurs Ancêtres, sans parler des Généraux Subalternes, les Baniers, les Waimars, les Hornes, les Tottençons, les Wrangels &c. Les Suedois comptent cinquante-trois Rois dans la succession de leur Monarchie.

IV. François Midon Libraire à Nancy a imprimé une *Histoire abrégée des Ducs de Lorraine depuis GERARD D'ALSACE jusqu'à FRANÇOIS III. à l'usage des jeunes gens de qualité*, par le Pere Jean Baptiste Wilhelm, un vol. petit octavo de 208. pages de matiere.

Ce petit ouvrage n'est pas une Histoire suivie. C'est un recueil de ce qu'une Histoire suivie peut avoir de plus remarquable. Il a été composé en faveur de la jeunesse; & certainement le dessein de l'Auteur ne scauroit être désapprouvé. Il est vrai que la grande Histoire de Lorraine mise au jour depuis quelques années par un docte Ecrivain * peut servir beaucoup aux personnes avancées en âge, mais elle n'est point propre à être mise entre les mains des jeunes gens. La vûë seule de trois gros & grands volumes seroit capable de les rebuter. Il leur faut quelque chose de plus court & de moins étendu pour ne pas leur surcharger la mémoire. Il est vrai aussi qu'on a des abrégés sur la même matiere, mais les uns trop secs, les autres peu méthodiques. Le Pere Wilhelm croit rendre quelque service

* *Don Augustin Calmet.*

service au public en lui présentant celui-ci par demandes & par réponses comme très-commode pour exercer utilement la jeunesse, sur-tout celle de Lorraine à qui il convient de sçavoir l'Histoire de son Pays & les belles actions de ses Souverains.

V. *Le Militaire en solitude, ou le Philosophe Chrétien. Entretiens militaires édifiants & instructifs; ouvrage nouveau par M. D. ****, Chevalier de l'Ordre militaire de St. Louis, 2. parties, imprimé à Paris.

La vertu est de tous les états. La connoissance & la pratique des grands devoirs de la Morale, sont donc nécessaires aux hommes, & sur-tout à ceux que le bonheur de la naissance appelle aux grands emplois. Quel préjugé plus ridicule que celui qui semble attacher l'ignorance & l'oïveté aux conditions relevées! On a beau dire, aux yeux de la sagesse la grandeur ne garantira jamais du mépris, si le mérite ne répond chez elle à la fortune. Il n'est pas moins vrai que le métier de la guerre suppose, pour être fait avec distinction, des connoissances supérieures, des talens nourris par de longues études & une infinité de réflexions. Tout cela, quoiqu'on prétende, ne s'apprend pas dans la dissipation du monde, dans une vie dévouée aux joyes frivoles & aux plaisirs badins.

C'est sur ce plan qu'est tracé l'Ouvrage que nous annonçons. Quoique la morale en soit excellente, & par conséquent très-propre à quiconque voudra l'étudier, & s'en appliquer les principes, on peut pourtant assurer qu'elle convient principalement à ce qu'on appelle les gens du grand monde, les Courtisans, les Officiers, conditions où il n'est que trop malheureusement établi, qu'on peut ab-

solument

solument n'être pas si austere sur les regles de la vertu, se permettre quelques écarts, & vivre enfin dans un cercle borné de lumieres, qui ne differe gueres de l'ignorance. Le vertueux Militaire Auteur de ce Livre, après avoir blanchi dans les travaux de la guerre, a consacré jusqu'à son repos au service de l'état, en ramassant dans sa retraite tout ce qu'une longue expérience lui avoit appris des ridicules & des vices du monde, en travaillant à former des Citoyens vertueux, des sages, des Chrétiens; dont la conduite dans tous les tems, noble sans orgueil, prudente sans foiblesse, agissante sans étourderie, décente sans contrainte, mâle sans dureté, aimable sans flatterie, confondit les sophismes & les déclamations du libertinage.

Nous n'osons dire que la forme de cet Ouvrage plaise généralement; il est partagé en Entre-tiens ou Dialogues. Qui ne sçait combien il est difficile dans ce genre d'écrire d'attraper ces finesses délicates, ces transitions heureuses, ces ingénieuses faillies, ces tours insinuans qui en font le charme & le merite? L'Auteur sur tous ces points s'exécute lui-même de fort bonne grace dans sa Préface. Il y demande en même-tems quelque indulgence pour le style. L'orgueilleuse critique pourra bien la lui refuser; mais la politesse sera d'autant plus facile à cet égard, qu'elle le pourra sans blesser la verité, qu'il s'exprime pour l'ordinaire avec noblesse & avec force, que ses idées sont rendues avec justesse; que tout enfin doit intéresser en faveur d'un Etranger* qui a le courage d'écrire dans la Langue Françoisé, & qui le fait communément avec élégance. D'ailleurs dans un Livre de cette espece, il nous paroît qu'on doit bien moins s'occuper des expressions, que des

excel.

* *L'Auteur est Irlandois.*

excellentes leçons qu'il nous y débite.

Il y a un autre article sur lequel peut-être les Lecteurs seront moins traitables. La morale par elle-même est ennuyeuse & sèche, les longs propos fatiguent plus qu'ils n'instruisent; les préceptes pour plaire doivent être courts; il faut même, pour rendre leur impression plus sensible, les agrémens de la fiction ou le secours des exemples, variés, bien choisis, & narrés avec art. Sans cela, c'est une médecine que vous présentez sans déguisement à un enfant indocile & opiniâtre; il ne la prend point, ou les efforts qu'il fait pour y parvenir en empêchent le succès. Or nous apprehendons que la plupart de ceux qui liront cet Ouvrage, ne soient rebutés par l'excessive quantité de principes, de regles, d'instructions, que l'Auteur entasse de suite dans plusieurs de ses Entretiens, & met contre une espèce de vraisemblance dans la bouche de ses interlocuteurs. Quel supplice seroit-ce que cette lecture pour ceux qui ne connoissent que ces petits Romans modernes, & qui n'auroient pas même la constance de lire les anciens! Est-ce le petit nombre? La réponse se suppose; que l'Auteur se rejette donc sur les esprits solides. Ils le loueront sur quantité de bonnes choses, & dans le reste, applaudiront du moins à ses efforts.

Tout l'ouvrage est composé de sept Entretiens. Trois forment la première partie, & quatre la seconde. Ce sont des conversations libres, tantôt enjouées, quelquefois sérieuses, entre quatre amis sensés, raisonnables, assortis pour le mérite, que l'inclination & le goût rassemblent aux Thuilleries, & qui se font une étude de la vertu pour eux-mêmes & pour les autres.

Le premier Entretien roule presque tout entier sur un jeune Seigneur dans qui une mauvaise éducation avoit plutôt endormi qu'étrouffé un naturel heureux.

Ses propres réflexions lui découvrirent le danger des principes dans lesquels on l'avoit élevé. Il eut occasion de voir Mr. le Maréchal de Catinat ; & quelles sources ne trouva-t-il pas dans la conversation de ce grand homme ! On est infiniment édifié de l'avidité avec laquelle il écoute les très-longues instructions de ce respectable Mentor. Son mérite paroît encore davantage, parce qu'on le fait contraster avec deux jeunes évaporés, dont on dépeint le ridicule dans les idées, dans les manières, dans toute la conduite.

Dans le second Entretien, un jeune homme défabulé du monde & retiré parmi les Hermites de la Forêt de Sennar, fournit une belle matière pour remplir le dessein que l'on se propose, de réunir l'homme sage & le Chrétien, de montrer que la Religion est pour tous les états, qu'il n'y a personne qui soit dispensé d'en observer les devoirs, qu'elle est la source des véritables agrémens, & des solides vertus. On trouve ici des réponses admirables aux prétentions du monde profane, & des raisonnemens convaincans contre le luxe & les plaisirs poussés à l'excès, contre l'orgueil & le poison des richesses ; contre la petitesse & les fureurs de l'ambition. Ce n'est point un sermon, c'est quelque chose d'aussi utile.

Le troisième Entretien présente des réflexions très-judicieuses sur le caractère des femmes. L'Angleterre comme la France, a ses précieuses. La nature, uniforme, pour ainsi dire, dans le gros de ses opérations, ne varie que dans quelques légères circonstances. Ce sont par tout à peu près les mêmes travers, les mêmes foiblesses. Tout cela est fort bien détaillé dans l'Auteur, & appuyé de citations heureuses. La justice qu'il rend aux Dames d'un esprit solide & d'un cœur aussi droit, fera passer plus aisément ce qu'il dit sur les autres.

Le quatrième est plus varié, & traite différentes matieres. Ici c'est la bouderie que l'on définit, & l'on représente avec exactitude les incommodités de ce vice dans la société ; quelquefois pourtant il devient vertu. Ainsi Mentor boudoit Telemaque, lorsque celui-ci prêtoit l'oreille au langage trompeur des passions. C'est là le cas. Là c'est l'idée de la vraie Philosophie, le caractère des vrais Philosophes. On n'exclut point les Dames de ces glorieuses prérogatives. Tantôt c'est une dissertation par exemple sur le danger des engagemens trop tendres qu'un jeune homme peut prendre à son entrée dans le monde ; & tantôt ce sont des exemples pour confirmer ces maximes. On s'étend beaucoup sur le caractère du grand Czar Pierre premier, Prince singulier tout à la fois & admirable, unique par la réunion de ces vertus qui font les plus grands Rois, & de ces vices qui font les hommes grossiers. Du moins c'est ce qu'on est porté à conclure des traits que rapporte notre Auteur.

Le cinquième n'est pas moins vaste pour le sujet qu'il embrasse ; la conversation est alternativement sçavante & morale ; on parle d'ouvrages d'esprits, on en cite plusieurs ; on déclare son goût ; on critique celui des autres ; on est charmé de la délicatesse des femmes dans leur style. De là on passe à ces parleurs impitoyables, à ces diseurs de rien, à ces pedants insipides dont la science au rebours du bon sens, & de l'agrément, vous feroit cherir jusqu'à l'ignorance. On propose & on résout à ce sujet quelques questions ingénieuses. On rabbat ensuite sur la débauche, sur le faux de la plûpart des hommes dans le choix de leurs plaisirs. Quel champ ! quelle matiere pour quelqu'un qui connoit le monde, qui sçait parler & peindre ! Arrive ensuite une espee de Traité sur l'amitié, sujet usé sans doute, & qu'on se pique de sçavoir par cœur. La speculation de tout cela est charmante ;
pour-

pourquoi la pratique n'en est-elle pas aussi commune.

Le sixième commence par une invective contre les petits Maîtres. On n'en oublie aucune espèce, & jusqu'aux petits Maîtres Abbés, tous y passent en revûe. Le beau Livre que celui qui réussiroit à déraciner ce ridicule ! on trouvera ensuite de belles maximes sur l'opulence, & l'indigence, sur le vrai & le faux mérite, sur l'entêtement dans la dispute, sur l'éducation de la Jeunesse, sur le faux air d'esprit, que dirons-nous enfin ? On vous y parle d'une Ville, où l'on ne reconnoît de mérite que dans ceux qui savent penser, sentir & écouter.

Dans le septième, ce sont des regles sur la critique, & des plaintes très-bien fondées de l'abus qu'en font tous les jours certains Auteurs. Ce n'est point l'amour du bien qui conduit leur plume ; c'est la malignité, la jalousie, la passion. De là tant d'injustices dans la Littérature aussi criantes que celles dont on se plaint tous les jours dans les autres états de la vie. De ce début, il n'étoit pas tout-à-fait naturel de penser qu'on aboutiroit à l'Héroïsme, à l'art Militaire, aux qualités d'un grand Général ; mais ces inégalités, ces surprises, ces brusques cascades, sont le privilège des conversations, & il faudroit être de mauvaise humeur pour le contester. L'Auteur s'exprime avec beaucoup de sagesse sur la valeur, sur le véritable héroïsme. Les exemples qu'il cite de l'Histoire ancienne & moderne, sont très-propres à exciter l'émulation, & l'envie d'imiter les grands hommes.

Tel est le canevas sur lequel l'Auteur a travaillé, & que nous pouvons assurer qu'il a rempli d'une manière qui fait honneur à sa vertu & à son esprit. Rapporterons au hazard quelques textes qui justifient le jugement que nous en portons.

Voici

Voici par exemple quelques traits qui constituent
selon notre Auteur, le véritable Philosophe. Il a . . .
“ (a) toutes les qualités de l’honnête homme, du
galant homme, de l’homme généreux. Pour moi
je me le représente simplement comme un hom-
me modeste, posé, tempérant, doux, patient,
équitable, dont la sagesse & les lumières ne sont
pas moins utiles aux autres qu’à lui-même, qui,
comme dit Horace, ne s’occupe qu’à la hardiesse
de la vérité & de la vertu dont il fait son unique
étude . . . qui . . . joignant à tout cela de la faci-
lité dans l’humeur & dans l’esprit, sçait faire
en sorte que dans sa Compagnie, on est content
de lui, à force de l’être de soi-même par ses
insinuations; mais son caractère distinctif, est d’être
sobre, modéré, discret & raisonnable en tout. . .
Comme le bon sens est la principale règle qu’il
observe en parlant, il ne sçauroit rien dire que
de bien placé, mais s’il plaît parce qu’il parle juste,
il plaît encore plus, parce qu’il sçait écouter &
parler à propos: il plaît à tout le monde parce
que tout le monde le trouve égal dans sa con-
duite, & scrupuleusement attaché à l’aimable
candeur, à la droiture & à la probité.

(b) Écoutons quelques pensées de l’Auteur sur
l’éducation. “ Jamais on n’a vû tant de précautions
pour former l’esprit, ni moins d’attention dans le
choix de ce qui peut former en même-tems le
cœur; on ne néglige rien dans l’un & l’autre
sexe pour l’éducation extérieure & galante; tout
est employé pour rendre un jeune homme poli,
agréable, & de bon goût; on l’exerce soigneu-
sement dans l’art funeste de plaire au monde, &

(a) Entretien quatrième pages 252. & 253.

(b) Entretien sixième, pages 436, & 437.

à ce monde profetic dans l'Évangile. Enfin une infinité de Maîtres sont employés pour donner des leçons, qui souvent deviennent la source d'une chaîne de malheurs; mais voyons-nous beaucoup de ces Maîtres mercenaires appliquer la Jeunesse aux connoissances solides qui forment la raison, qui dirigent le cœur pour le rendre droit, bon, juste; qui se font une affaire capitale d'accoutumer l'esprit de leurs élèves à l'attention, à la pénétration, à la justesse? Il semble que tous leurs soins doivent se borner aux qualités superficielles, à un certain brillant. Le bel esprit, l'imagination brillante, la politesse extérieure, tout cela fait oublier la nécessité des qualités essentielles du cœur, des sentimens & des vertus. On s'accoutume ainsi à regarder le frivole comme nécessaire, & l'essence comme peu important.,

(a) Finissons par quelques remarques sur le style Epistolaire. " Le Lecteur de mauvaise humeur ne pardonne pas à certains faiseurs de Lettres, cet excessif travail qui le jette en les lisant dans un autre travail, pour démêler le sens & les pensées ensevelies dans un tas de verbiages qui les offusquent. C'est ici un défaut qu'on reproche avec raison à plusieurs de nos Auteurs Anglois auxquels il ne manque que le naturel dans leurs écrits pour être excellens. On veut s'élever au-dessus du commun par un certain raffinement de langage & de tours guindés, dont il s'ensuit une espèce d'emphase mal entendue, qui tient du précieux & qui jette dans l'obscurité, dans le galimatias... où trouve-t-on plus de légèreté, de finesse & de goût que dans le style des femmes?

Au

(a) *Entretien cinquième, pages 322. & 323.*

„ Au lieu de cet art compassé & gênant, on y
„ trouve les fleurs & les graces, enfin tous les char-
„ mes de la naïveté & du naturel. Le Pédant se
„ récrie sur la négligence dans les expressions, &
„ les personnes de bon goût trouvent dans cette même
„ négligence, je ne sçai quoi de noble qui leur
„ plaît; le point capital est la justesse & la solidité
„ dans les pensées. „

L'Auteur promet une continuation de son travail, si ce premier essai est favorablement reçu. Tout ami de la vertu & du bien doit le remercier de son zele.

VI. Une piece Hollandoise parut vers le milieu de Mars dans les Pays-Bas, dont le sujet n'est pas à rejeter de nos mémoires. La Société des *Francs-Maçons* qui a fait tant de bruit à Amsterdam & autres Villes de la Hollande, en est le sujet. Nous avons parlé amplement de cette Société au mois de Janvier dernier, pag. 76. & suivantes, & de la Résolution des Etats Généraux publiée pour l'abolir; le Lecteur peut y avoir recours. L'Auteur de la piece en question feint de joüir son rôle à *Alger*, & substituant des noms supposés aux véritables, voici comme il s'explique.

Rien n'étoit plus équitable qu'un pareil Edit (a) sur tout dans une Republique où la populace est à craindre, & où le Bey (b) cherche à profiter des moindres revolutions. Cependant la plupart de ces

Y 2

especes

(a) L'Ordonnance des Etats Généraux qui défend les Assemblées des soi-disans *Francs-Maçons*.

(b) Le Prince d'Orange.

especes de Freres - Muets (c) ont regardé la défense qu'on leur a faite de s'assembler, du même œil qu'une Secte regarde la démolition de ses Temples & l'interdiction de son Culte. Quelques-uns même se glorifient de la persécution qu'ils souffrent pour une Cause si juste, si sainte & si importante. Presque tous jurent & protestent qu'ils sont prêts à se laisser martyriser, plutôt que de reveler les secrets qu'ils ont promis de garder. On en voit qui s'exposent de gaieté de cœur aux justes punitions, allans tenir leurs assemblées dans quelques Villages, ou en pleine Campagne, ou sur les bords de la mer. D'autres plus prudens vont en troupe & à grands frais jusques sur les frontieres, vers le Biledulgerid (d) pour avoir la consolation de boire bouteille & de fumer pipette entre leurs confreres, & avec les cérémonies requises, en dépit de l'Ordonnance.

Bien plus, la prohibition de cette Societé naissante a produit un grand nombre de Profélytes ; car il est des Sectes comme des Perdrix, plus on leur donne la chasse dans un lieu, & plus il y en abonde. Ces Profélytes se font initier furtivement dans le Pays : Il s'en trouve même qui vont jusqu'à Constantinople (e) où est le Chef de l'Ordre, afin de s'y faire passer maîtres, & de revenir ensuite dans ce Pays-ci, avec le droit acquit de participer à la prétendue persécution. Ne sont-ce pas là les symptômes du Fanatisme le plus outré & le moins fondé ?

On a vu le peuple prendre de son côté une espece de travers approchant aussi du Fanatisme. Voyant que le Souverain sévissait contre les Conventicules secrets dont

(c) Les Fracs - Maçons.

(d) Les Terres de Prusse.

(e) Londres, où il y a des Societés publiques de Fracs - Maçons.

dont on ignoroit le but , on en a supposé un qui étoit le plus odieux que l'on put se figurer. (f) Dès . là les Freres - Muets ont été regardés avec la même horreur que l'étoient autrefois ceux que la foudre avoit frappés ; & ce leur a été une autre occasion d'exercer leur patience & leur zèle pour la Confraternité.

Néanmoins , pour se disculper des crimes les plus affreux , & n'ayans à alléguer aucune bonne raison de leurs ridicules cérémonies , ils sont obligés aujourd'hui de publier eux - mêmes que le Dey (g) n'a interdit leurs Assemblées , que parce qu'il les croyoit capables de cabaler en faveur du Bey. C'est ainsi qu'ayant eu l'imprudence de vouloir mettre du mystère où il ne devoit point y en avoir , ils sont presque forcés , pour se laver du soupçon d'un crime digne du feu , de se rendre suspects d'un autre , qui est souvent puni par le lacet , quoique les personnes censées les en croient très - innocens.

On remarque par cette piece que les Francs-Maçons subsistent encore , quoiqu'ils ne s'assemblent plus , du moins dans les Villes.

VII. Nous nous en tiendrons à ces extraits , pour ne rien retrancher de ce qu'il y a à rapporter dans les articles suivans. L'Enigme va finir celui - ci. La Main & l'Almanach sont les mots des deux derniers.

(f) Le peché qui attira le feu du Ciel sur la Ville de Gomorrhe , & quelques autres Villes des environs.

(g) Le Souverain.

E N I G M E.

Pour se garantir des filoux
 On me met souvent en usage:
 L'avare ainsi que le jaloux,
 De son bonheur me croit le gage.

Si je fais quelque fâcheux tour,
 Je suis aussi fort nécessaire,
 Soit dans les mystères d'amour,
 Soit dans la plus secrète affaire.

Je trouve par tout de l'Emploi,
 A me connoître l'on s'applique:
 Et jamais personne sans moi
 Ne pourroit sçavoir la musique.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. **O**N ne voit pas encore l'Acte d'Accession du Roi Catholique aux Préliminaires de Vienne, & peut-être ne sera-t-il point rendu public. Cependant Sa Majesté s'est déclarée là-dessus. Elle avance (c'est le contenu d'une Lettre qu'Elle a écrite au Roi de France) "que ce qui l'avoit engagé principalement à prendre les armes, étoit de sauver l'honneur de la France; mais que ce motif cessant par la satisfaction qu'on lui a donnée, Elle jugeoit à propos d'entrer dans les arrangements que l'on avoit concertés pour parvenir à la Paix,

Motif allégué par l'Espagne sur son accession aux Préliminaires.

des Princes &c. Mai 1736.

„ Paix , se promettant au reste que S. M. T. C.
„ feroit dans la suite attention aux marques de
„ l'amitié que l'Espagne lui avoit données, & au
„ zèle que cette Couronne avoit fait paroître de-
„ puis le commencement de la guerre jusqu'à pré-
„ sent pour les intérêts de la France; ensorte que
„ l'union & la bonne harmonie si nécessaires pour
„ maintenir l'honneur des deux Couronnes, soient
„ de plus en plus affermies par la prochaine Paci-
„ fication.,,

II. C'est toujours, suivant ce qui est divulgué à Madrid, par un effet de la considération que S. M. a eu pour l'invitation de l'Angleterre & de la Hollande, qu'Elle a accédé dans les formes aux Préliminaires, & l'on auroit pû se confirmer dans cette croyance, eu égard à ce que les Ministres de ces deux Puissances, durant la négociation de Vienne, ont été considérés en Espagne jusqu'à être appellés pour assister aux délibérations de la Cour, si aujourd'hui Mr. de Vaugrenan, Ambassadeur de France ne recevoit les mêmes distinctions.

Les choses étans néanmoins tournées de toutes parts vers une Pacification générale, & la Cour inclinée ou obligée à prendre des mesures en conformité, elle a dépêché au commencement de Mars un Courier au Comte de Fuencará son Ambassadeur à Venise, pour lui donner avis qu'il est nommé à l'Ambassade de Vienne, avec ordre d'envoyer incessamment un Exprés à la Cour Impériale, afin de sçavoir si sa personne y sera agréable.

III. Non-obstant la médiation des Puissances Maritimes, les démêlés entre Leurs Majestés Catholique & Portugaise ne laissent pas de subsister. Mais on se persuade à present qu'ils ne subsisteront pas long-tems, & qu'on sera redevable de les voir levés non à la médiation de ces deux Puissances, mais

à celle des Cours de Vienne & de Versailles, pourvu qu'il n'y soit point porté d'obstacle par la prise de deux Vaisseaux Portugais que les Espagnols ont faite depuis peu dans la Riviere de la Plata près de Buenos-Ayres. Comme le prétexte de cette prise est, que les Bâtimens enlevés faisoient un commerce de contrebande sur les côtes des Indes Espagnoles, fort dommageable aux Sujets du Roi Catholique, on affecte de ne craindre de cet incident aucune mauvaise influence dans les négociations qui sont sur le tapis pour un accommodement. Cependant l'on apprend du *Portugal* qu'on y continuë la levée des recrues pour compléter les Troupes de Sa Majesté Portugaise qui ont ordre de se tenir prêtes à sortir de leurs garnisons au premier commandement, afin d'aller camper sur les frontieres d'Espagne, où néanmoins celles qui y sont en quartiers, se tiennent toujours fort tranquilles, aussi bien que les Espagnols.

IV. Le 11. Mars le Roi fit au Pardo la cérémonie de mettre à l'Infant Cardinal la Barette que l'Abbé de Santobueno a apportée de Rome. La Cour fut fort nombreuse à cette occasion, tous les Ambassadeurs & Ministres étrangers y ayant assisté avec les Grands & autres personnes de distinction. Le 17. Sa Majesté accompagnée de la Reine son Epouse & de toute la Famille Royale revint du Pardo au Palais de Buen-Retiro à Madrid, pour n'y rester que jusqu'au 3. Avril que L. M. ont dû se rendre à Aranjuez, afin de voir un Camp qui se formoit alors aux environs de ce Château des Troupes de la garnison de Madrid & de celles des Places voisines, sous les Ordres du Duc de Bournonville, Capitaine des Gardes du Corps, qui en est déclaré Général en chef. Ce Seigneur pour y paroître avec éclat, a fait faire trois
Tentes

Tentes magnifiques : Il y en a une quatrième des plus superbes pour la Cour ; & tous les Officiers Généraux nommés pour commander à ce Camp sous le Duc de Bournonville , ont aussi fait travailler un tems à leurs Equipages de Campagne.

V. Don André de Orbe y Latreategui , Archevêque de Valence , & Inquisiteur Général d'Espagne , a presentement le titre de Castille que le Roi lui a accordé & à ceux de sa Maison. S. M. a conféré aussi l'Evêché d'Osma à Don Pierre de la Quadra y Achiga , Inquisiteur de St. Jacques , & disposé des Gouvernemens de divers Forts & Châteaux , de plusieurs places de Lieutenans de Roi , de quelques autres Emplois militaires , de même que des Lieutenances des trois Compagnies des Gardes du Corps, Espagnole , Italienne & Flamande. Le Marquis de Mont-Real est pourvû de la premiere, la seconde est donnée à Don Rudolphe Aquaviva , & la troisième à Don Salvador de Bournonville.

VI. Huit Vaisseaux de guerre destinés pour les Côtes d'Italie étoient au commencement de Mars au Port de *Cadix* attendans les ordres de la Cour pour en faire voile. Le 27. Fevrier les Navires la *Ste. Anne* & la *Galera-Guipuscoana* y étoient entrés venans des Carraques avec une riche cargaison , ayans entr'autres sur leurs bords 1200000. livres de Cacao beaucoup de Tabac , & 700. mille pieces de huit. Selon le raport de l'Equipage de ces Bâtimens la Flotille destinée pour *Vera-Cruz* & partie de *Cadix* le 22. Novembre dernier , a passé le 10. Janvier à la hauteur de *Porto-Rico* en fort bon état , à la reserve du Vaisseau de guerre la *Rose* qui avoit reçu une voye d'eau.

VII. *Portugal*. La Cour est enfin dans l'attente que le Pere Fonseca d'Evora son Ministre à Rome y aura terminé les differends avec le St. Siège qui ont

ont subsisté si long-tems, quoique sans éclat, ni de grandes marques de ressentiment; on lui a envoyé au mois de Fevrier toutes les instructions & les ordres nécessaires à cet effet. On compte fort à Lisbonne que les broüilleries avec l'Espagne seront portées à leur fin d'abord après les autres, par la médiation des Puissances dont nous avons parlé ci-dessus; & que le commerce qui a souffert quelque legete atteinte par cette derniere désunion, fleurira comme auparavant; des Vaisseaux de cette nation qui se trouvoient dans le cours de Fevrier à la Rade de *Lisbonne* le font croire. On y en comptoit alors 71. Anglois y compris la Flotte dont le départ pour retourner dans les ports n'est pas encore fixé, 40. François, trois Suedois, trois Maltois, 21. Hollandois, & un Hambourgeois: Et depuis le premier Janvier de l'année derniere jusqu'au 31. Decembre. Bâtimens de toute Nation sont entrés dans le Port de la même Ville.

Tous les avis qu'on reçoit à Lisbonne venans d'*Afrique* portent que Muley-Aly continuë d'occuper le Trône de Maroc, & d'être maître de la Ville de Mequinez.

A R T I C L E III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

Lenteur des Alliés dans l'évacuation de la Lombardie. I. **T**Out se réduisoit encore sur la fin de Fevrier dans la Lombardie aux dispositions pour la prochaine évacuation des Places que les François & les Espagnols doivent abandonner aux Impériaux, qui de leur côté se préparoient aussi à sortir des
Etats

Etats du Pape pour les aller occuper. Mais la lenteur des premiers qui ne se sont jusqu'ici retirés que du Mantouïan, fait croire que le mois de Mai pourra bien se passer avant l'entière exécution de cet arrêté des Préliminaires, sous le prétexte que le passage des Alpes est actuellement impraticable par la quantité de neiges qui y sont tombées. Ce qui les a retenu d'ailleurs dans le Mantouïan jusqu'à la mi-Mars, ce sont les Magazins qu'il y avoit à consumer. Les fortifications de Guastalla & de Borgoforte n'étant pas entièrement démolies, sont aussi un prétexte allegué pour y demeurer encore quelque tems. Sa Majesté Sardaignoise en fournit un autre. Pour le refus qu'Elle fait de retirer ses Troupes du Duché de Milan, Elle avance que leur nombre auroit peine à se tenir dans les anciens Etats, & dans le peu de nouveaux qu'on lui a fixés; & que comme on n'en peut prétendre la réduction avant la publication de la Paix, de même l'on ne doit pas exiger qu'Elle évacuë auparavant le Milanez. Ainsi ce Duché restera le dernier occupé par des hôtes dont le peu de menagement & les sommes exorbitantes que le Roi de Sardaigne en a tirées, feront long-tems conserver aux Habitans la mémoire du séjour qu'ils y ont fait.

II. Du Mantouïan les Troupes Françoises se sont retirées dans le Modenois qui en fourmille, & les Impériaux ont pris aussi-tôt possession des Postes qu'elles ont abandonnés. Comme il y a aparence qu'elles ne sortiront de ce dernier Duché qu'au tems propre & déterminé pour repasser les Alpes, le Duc de Modene est allé à Nôtre-Dame de Lorette faire ses dévotions, & pour y rester jusqu'à la nouvelle de la sortie de ces Troupes, qu'il viendra se remettre en possession de ses Etats.

III. Florence est la Ville désignée pour y prendre
les

les derniers arrangemens qui concernent l'entière évacuation des François, Espagnols & Savoyards des Etats à restituer à S. M. I. Le Comte de Kevenhuller, qui commande l'Armée de ce Monarque, doit s'y rendre à cet effet, & s'aboucher avec le Duc de Montemar & le Comte de Lautrec qui a fini les conférences à Boulogne avec les Commissaires Impériaux. Mr. de Kevenhuller doit y régler aussi avec les Ministres du Grand Duc les dispositions nécessaires pour la réception des Troupes Impériales qu'on doit y introduire pour assurer au Duc de Lorraine la possession éventuelle du Grand Duché. Quant au *Novarois* & au *Tortonois* dans le Duché de Milan, qui sont la portion assignée au Roi de Sardaigne, on croit que des Commissaires Impériaux & François en régleront aussi incessamment les limites, à la sollicitation de ce Prince, qui le demande, afin d'éviter les contestations qui pourroient survenir dans la suite à cet égard.

IV. En attendant le résultat des nouveaux arrangemens que les Généraux vont prendre à Florence, les Espagnols ont déjà évacué la Mirandole; & s'occupent à en faire autant de Parme & de Plaisance. L'embarquement d'une partie de leur Artillerie est fait à Livorne, où ils ont mis un *embargo* sur tous les Vaisseaux pour s'en servir au transport de leur Infanterie. Cette Artillerie, avec beaucoup de munitions de guerre qui sont également embarquées, vont au Royaume de Naples avec des ballots de meubles & autres effets tirés des Palais de Parme & de Plaisance. Les Régimens Italiens & Irlandois prendront la même route. Les autres d'Infanterie feront voile vers Barcelonne. La Cavalerie retournera par terre en Espagne, & traversera la Provence & le Languedoc. Cependant huit Vaisseaux de guerre Espagnols sont arrivés à la Spezia ayans à bord

bord 500. mille pieces de huit pour payer les Troupes Espagnoles en Lombardie , & 40. mille pour les Galeres de la même Nation qui sont à Livorne. Les Bâtimens sont destinés à embarquer & à escorter l'Infanterie qui repassera en Espagne.

V. Les Habitans de Ferrare, de Boulogne & autres Places du Patrimoine de St. Pierre, où il y a des Troupes Impériales en quartiers, attendent avec impatience qu'elles reçoivent les ordres d'en sortir ; on n'entend pas cependant qu'elles y commettent du desordre ; & ces Provinces n'en souffriront point tant de dommages qu'on l'avoit crû , le Commissaire Général de l'Empereur ayant donné le 28. Fevrier dernier au Légat de Boulogne 10000. Sequins à compte des dépenses qu'elles y ont faites , & ayant assuré que le reste s'ensuivra.

VI. *Genes.* On a préparé des Etapes dans cet Etat pour un corps de Troupes Espagnoles qui retournent en Espagne , & freté dans le Port de Genes divers Bâtimens qui sont allés embarquer à St. Pierre d'Arena de l'Artillerie que le Duc de Montemar y a fait reconduire, & dont une partie est transportée à Barcelonne, l'autre à Naples, où l'on envoie aussi les meubles des Palais de Parme & de Plaisance qui arrivent successivement sur la même côte de St. Pierre d'Arena.

Comme les affaires de *Corse* vont de mal en pis pour la République, malgré la voye de douceur qu'y a tentée Mr. Rivarola nouveau Commissaire, la résolution est prise de faire les derniers efforts afin de ranger les rebelles à leur devoir. On envoie dans cette Isle de bonnes sommes pour le paiement des Troupes qui y sont, même des renforts d'hommes, entr'autres tous les deserteurs qui se presentent à Genes, & que la République prend à son service. Mais le tout ne promet pas plus d'effet que

ce qui a été mis en œuvre jusqu'à présent, la situation des mécontents étant telle que rien ne les oblige à capituler. Ils sont maîtres de tout le Plat-Pays, & de tous les chemins qui conduisent à Bastia & à Balagna, où il n'entre de vivres & autres provisions que ce qu'ils veulent bien permettre; & depuis peu ils se sont encore emparés du Fort de la Paludeila, & d'un autre Poste important nommé Campo-Loro, où ils ont trouvé des vivres, des armes & de la poudre. Animés par ces succès, on les dit résolus de faire le Siège de San-Pelegrino, & même déjà en marche pour cette entreprise avec l'Artillerie, les Gabions & autres choses nécessaires; ce qui pourra bien leur réussir encore, & peut-être achever l'indépendance à laquelle ils tendent depuis long-tems.

VII. *Rome.* La Paix étant censée conclüe, & qu'elle sera bientôt publiée, le Duc Cesarini fait travailler à de magnifiques équipages pour la présentation de la Haquenée au Pape, au nom de l'Infant Don Carlos comme Roi de Naples. On assure que S. S. a déjà résolu d'envoyer à ce Prince le Cardinal Corfini en qualité de Légat à Latere, pour lui donner l'investiture de ce Royaume, & le reconnoître Roi des deux Siciles. Il y a presentement beaucoup d'aparence que le Sr. Pere ne fera pas non plus avant la publication de la Paix, sa déclaration dans un Consistoire pour reconnoître le Roi Auguste Roi de Pologne, S. S. en ayant tenu un secret le 27. Fevrier sans faire mention de cette reconnoissance. Le Sr. Siege a, sans doute, encore des raisons qui occasionnent ce délai. Mais celles qui ont retardé jusqu'à present l'entier accommodement de cette Cour avec S. M. Portugaise viennent enfin à ne plus subsister. On travaille serieusement à y mettre la dernière main, sans flétrir la gloire du Sr.

Sr. Siège. Le 19. Mais il y eut à ce sujet une Congrégation particulière composée de treize Cardinaux : Les débats y furent de longue durée, & l'affaire remise ensuite à la décision du Pape, dont la dernière résolution fut envoyée pendant la nuit par un Courier à Lisbonne.

VIII. Le Cardinal Aquaviva, qui ménage à Rome les intérêts de la Couronne d'Espagne, a fait distribuer le 6. Mais aux membres du Sacré College & aux Ministres Etrangers des exemplaires d'un Mémoire qu'il avoit reçu le même jour de Madrid, au sujet des droits que la Cour a sur le Grand Duché de Toscane & sur les Duchés de Parme & de Plaisance, & contenant les raisons qui l'ont engagée à s'en délistier dans la conjoncture présente des affaires. Cette Eminence avoit eu le 26. Fevrier une Audience particulière du Pape dans laquelle Elle lui fit de la part du Roi & de la Reine d'Espagne les remerciemens convenables au sujet de la promotion du Cardinal Don Louis, & l'assura qu'en cette considération Sa M. Cath. donnera à l'avenir aux Cardinaux le titre d'Eminentissimes & Reverendissimes, au lieu que jusqu'à présent les Têtes couronnées ne leur ont donné que celui d'Illustrissimes & Révérendissimes. Quelques incidens n'ont point permis que le Prince Corsini portât au jeune Cardinal le Chapeau à Madrid ; ainsi l'on croit que Mr. Altoviti sera chargé de cette Commission.

IX. Mr. Grabowski, Suffragan de Posnanie qui est à Rome depuis plus d'un an, où il a menagé & appuyé les intérêts du Roi Auguste, a reçu depuis peu ses Lettres de créance en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire de ce Prince. Le Chevalier Marc-Foscarini y est attendu venant relever Mr. Aloïise Mocenigo qui touche au terme de l'Ambassade de la République de Venise.

X. *Naples.* Après l'arrivée d'un Courier de Madrid avec la confirmation de l'accession du Roi Catholique aux préliminaires, l'Infant la déclara le 13. Mars à son dîner. La Paix générale étant par conséquent comme assurée, les Ministres de S. A. R. travaillent à présent avec beaucoup d'affiduité à tout ce qui peut rendre ce Royaume florissant, tant par rapport aux Finances, à la Police & au Commerce, que pour ce qui regarde le Militaire. Depuis peu l'on a établi un nouveau Tribunal sous le nom de Junte du bon Gouvernement. Cette Junte est chargée de veiller à la tranquillité publique, & empêcher tous excès de quelque part qu'ils puissent venir, de travailler aux moyens de faire fleurir le commerce, & d'augmenter les revenus du Royaume. Pour cet effet elle doit examiner les franchises dont les Ecclésiastiques prétendent jouir, & leur ôter toutes celles dont les titres ne sont pas fondés, ou qui pourroient être trop préjudiciables aux Finances & à charge au peuple. Les Députés de ce Tribunal ont déjà eu quelques conférences avec les Ministres de la Cour, & le résultat en est chaque fois remis à S. A. R. pour en être approuvé. On travaille aussi à la construction de 5. Vaisseaux uniquement destinés à être employés au commerce, & à équiper deux Galeres pour donner la chasse aux Corsaires de Barbarie qui ont commencé à paroître dans les Mers du Royaume.

XI. Quoique la Paix paroisse certaine, le Camp de Pescara ne laisse pas de subsister, & l'on continue à remplir les magasins de toutes sortes de munitions; on travaille à quantité d'attirails de guerre; on leve à force des Recrûs pour completer les Régimens Napolitains qu'on veut augmenter de quelques Bataillons; on attend de Toscane un grand nombre de chevaux de remonte pour la Cavalerie;

on ne discontinuë point de travailler aux Galeres & Vaisseaux de guerre qui sont sur les Chantiers, & l'on a embarqué aussi quantité de bombes, boulets de canon & autres munitions de guerre, pour les envoyer en Sicile, afin d'en remplir également les Magazins des Places fortes de ce Royaume. On a démoli entièrement le Fauxbourg de Gaëte pour en faire une Place d'armes, & l'on doit en faire autant de la Chartreuse qui est près du Château de St. Elme, afin de donner plus d'étendue à la place qui est devant cette Forteresse. Voilà des mesures que la Cour juge convenables dans la conjoncture des affaires présentes.

XII. Dans une Audience particuliere que le Magistrat de Naples en corps eut de l'Infant, il déclara à S. A. R. que la Ville avoit pris les arrangemens pour lever un million de ducats qu'elle lui a offert sous le titre de don gratuit lors de son entrée en cette Ville. Ce Prince fit un très-bon accueil au Magistrat, assura la Ville de sa protection & bienveillance, & lui accorda de nouveaux bienfaits.

XIII. S. A. R. a nommé Mr. de Roffi à l'Arvêché de Palerme vacant par la mort de Mr. Parieti, & a disposé depuis peu des Gouvernemens de tous les Châteaux & Forteresse du Royaume : Celui du *Château-Neuf* de Naples a été donné au Duc de Montemar qui aura sous lui en qualité de Vice-Gouverneur le Colonel Don Christophe de Francis. Le Marquis de Ste. Christine a obtenu celui du *Château de l'Oeuf*, & Don Livio Hyacinthe d'Ayala celui de l' Arsenal de Naples, &c.

Ce qu'on a avancé le mois passé du bruit qui se répandoit du mariage de l'Infant, n'a point de suite ; & l'ayant annoncé comme un bruit, on ne doit y faire aucun fonds. Les discours sont changés

à cet égard. Il y en a d'autres à présent qui ne tireront , peut être , non plus à aucune conséquence. Je me dispense ainsi d'en faire mention.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE , depuis le mois dernier.

I. **S**I la Cour & la Nation en général ont sujet d'être satisfaites de l'accession de l'Espagne aux Préliminaires , pour le terme qu'elle apporte aux négociations de toutes parts sur la pacification, le Cardinal de Fleuri en son particulier en a d'autant plus de joye , que les vûes pacifiques sont par là remplies, & que la maniere amiable & tranquille dont les choses ont été poussées afin de parvenir par degrés à la paix , est son ouvrage. Jusques aux démêlés des deux Cours de Madrid & de Lisbonne vont être terminés par ses soins , nonobstant quelques instances que fait la dernière sur l'exécution du Traité d'Utrecht , & la réparation des infractions qui y ont été faites ; S. Em. en commençant ce nouveau travail , a fait entendre au Roi de Portugal qu'entre des Puissances liées par des nœuds si étroits que le sont S. M. & le Roi Catholique , l'on ne doit point en agir à la rigueur ; & quant à présent qu'il suffit de mettre fin aux différends qui les ont désunis. On prétend que les représentations de ce Prélat ont produit l'effet qu'on en pouvoit esperer de S. M. Portugaise , & par conséquent que la bonne intelligence entre les deux Monarques , qu'un point d'honneur avoit désunis , suivra , ou précédera même
la

la publication qu'on attend de la Paix.

II. Dans l'attente de cette Paix qui est certaine par la bonne harmonie entre les augustes Maisons d'Autriche & de Bourbon, qui est presentement sur un pied tel que, peut-être, on ne l'a pas encore vûë, on a sujet néanmoins d'être attentif sur ce qu'après la résolution prise par la Cour de ne point armer cette année par mer, Elle a envoyé des ordres dans tous les Ports du Royaume, d'équiper les Vaisseaux de guerre en état de servir, afin qu'ils puissent se rassembler au commencement de Juin, en cas de besoin. Comme l'Espagne, suivant tous les avis qu'on en reçoit, fait la même chose, & qu'il est sûr qu'on ne parle plus depuis quelque tems à Vienne d'une réduction des Troupes de l'Empereur, cela conduit de plus en plus à s'arrêter à une pareille conjoncture & à des reflexions.

III. Le mariage de Madame de France l'aînée avec le Prince Royal & Electoral de Saxe, n'est pas si douteux que celui de la seconde Archiduchesse avec l'Infant d'Espagne Don Carlos : On l'assure presentement plus que jamais, même qu'il sera publié immédiatement après la Paix, & que c'est là une négociation actuelle. On parle aussi publiquement à la Cour d'un mariage comme arrêté entre le Prince Xavier, fils puîné du Roi Auguste III. âgé de 6. ans avec la fille du Duc de Bouillon, à condition que l'Ayeul maternel de cette Princesse qui est le Prince Jacques Sobieski, lui assure tous les Biens en Pologne. Mademoiselle de Bouillon est âgée d'environ huit ans ; son mariage ayant lieu, elle sera envoyée cet Eté à Varsovie pour être élevée par la Reine sa future Belle-Mere.

IV. Depuis que la Paix est certaine, le Roi a

permis aux Officiers de les Armées de vendre leurs Equipages, & de renvoyer les Milices chez eux. S. M. entr'autres Emplois dont elle a disposé depuis peu, à nommé le Chevalier d'Herlac à celui de Colonel du Regiment des Gardes Suisses, vacant par la mort du Baron de Bezenval. Mr. Macez qui par son rang devoit avoir ce Regiment, s'est contenté, à cause de son âge avancé & de ses infirmités d'être créé Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Grand-Croix de l'Ordre Royal & militaire de St. Louis avec une pension de 8000. livres. Mr. de Castellane monte au grade de Lieutenant-Colonel du même Regiment, à la Place de Mr. d'Herlac; & le fils de feu Mr. de Bezenval est pourvû des deux Compagnies qu'avoit Mr. son Pere, l'une aux Gardes, & l'autre dans le Regiment de Bettens.

Dans la distribution des Croix de l'Ordre de St. Louis que le Roi a faite dans la promotion dont nous avons parlé le mois passé, sans en avoir rapporté la liste, les deux Officiers les plus avancés de chaque Bataillon, en ont eu chacun une; mais dans la Cavalerie, S. M. n'en a donné qu'une par Escadron.

V. Mr. le Duc du Maine, qu'une longue indisposition a fort affoibli, envoya au Roi au commencement de Mars sa démission du Regiment des Carabiniers, dont le Comte de Clermont ou le Prince de Conti pourrout bien être pourvûs; & le Comte d'Evreux étoit pour lors en traité pour vendre au Duc de Chevreuse la Charge de Général de la Cavalerie legere; mais le Comte de Clermont s'étant opposé à cette vente, prétendant d'être préféré au Duc de Chevreuse, & S. M. même ayant fait entendre au Comte d'Evreux que
son

son intention étoit qu'il conservât la Charge, ce Seigneur s'y est conformé.

Le mariage

VI. Le 13. Le Marquis de Stainville, Envoyé du Duc de Lorraine, eut une Audience particulière du Roi, dans laquelle il lui presenta le Comte d'Hunolstein, * Marechal de Lorraine, qui donna part à S. M. du mariage du Duc son Maître, en lui remettant en même-tems une Lettre de S. A. R. Mr. Hebert, Introduceur des Ambassadeurs, le conduisit à cette Audience, ensuite à celle de la Reine, de Mgr. le Dauphin & de Mesdames de France. A l'issuë de ces Audiences, le Prince Charles de Lorraine Grand Ecuyer de France, traita magnifiquement à dîner ces deux Ministres. Le 20. le Comte d'Hunolstein prit son Audience de Congé de L. M. & partit ensuite pour retourner auprès du Duc de Lorraine à Vienne, Le Mariage de S. A. R. a été également notifié au Roi par l'Empereur, un Courier extraordinaire venu de Vienne ayant remis à S. M. une Lettre de ce Monarque qui portoit cette notification.

VII. On sçait que le Roi Stanislas a quitté enfin le séjour de Königsberg, & qu'il étoit au commencement d'Avril à Angerbourg sur les Terres du Comte Ossolinski, Grand Trésorier de la Couronne de Pologne, d'où il doit aller à Berlin, & de là revenir dans le Royaume. Ce Prince se rendra au Château de Meudon, près de Paris, dont on prépare les apartemens, avant de s'aller fixer dans le Duché de Bar. Mr. Ozarouski son Ambassadeur prit le 2. Avril son Audience de Congé du Roi, de la Reine, de Mgr. le Dauphin & de Mesdames de France.

Z 3

* & non pas Honstein, comme il est marqué dans notre dernier Journal.

VIII. Le 15. Mars on acheva à la Grande Chambre du Parlement de Paris de Playdoyer sur l'affaire de Montbelliard. La réception des deux Ducs, assistés des Princes & autres Ducs en habits de cérémonie, rendit cette Audience plus brillante qu'aucune des précédentes, tous y étant restés, ce qui y a attiré une foule de monde: Mais le lendemain le Roi envoya au premier Président une Lettre de cacher, par laquelle S. M. suspend le jugement de ce Procès. Cela s'est fait, dit-on, à la réquisition de l'Empereur, & à la sollicitation du Duc de Wirtemberg, qui, en vertu d'un Decret du Conseil Aulique de l'Empereur, a pris possession de la Principauté de Montbelliard.

IX. En consequence d'une Lettre du Roi adressée à l'Archevêque de Paris, ce Prélat a publié un Mandement, par lequel il permet aux Peres Capucins de faire une quête générale dans tout son Diocèse, dont le produit est destiné à rétablir leur Couvent de Constantinople, consumé par une incendie qu'il y a eu.

X. On parle à present dans le Royaume d'une Bulle que le Pape fera publier, tendant à concilier les sentimens de l'un & de l'autre parti sur les difficultés qui regardent la Constitution *Unigenitus*, & que cette nouvelle Bulle sera conçue d'une maniere qu'elle pourra être acceptée. En attendant il y en a qui se flatent que les personnes exilées pour s'être opposées avec chaleur à la Constitution, pourront bien être dans peu rappelées.

XI. Mgr. le Dauphin s'occupe journellement à divers exercices, & donne de grandes esperances par la pénétration qu'on lui reconnoit, ayant entr'autres beaucoup de goût pour l'art militaire. On a fait une Tente qu'on dresse quelquefois sur la terrasse du Jardin devant les fenêtres de son appartement ;

aparremment ; Ce jeune Prince y entre de tems en tems , & y parle de guerre , comme s'il étoit à une Armée. On a fait aussi pour S. A. le Plan d'une Ville assiégée, long de 8. pieds sur 4. de largeur , & qui se démonte en plusieurs parties. Le tout est de carton peint au naturel & en relief. On y voit le quartier du Roi , les Troupes dans les Tranchées , & d'autres montans à l'assaut. La portée & l'effet du Canon y sont marqués par un fil de laiton sortant du Canon , & conduisant le Boulet à son but. On y voit aussi l'effet de la Bombe par un pareil fil sortant du Mortier , & conduisant horizontalement la Bombe jusqu'à sa chute.

XII. *Lorraine.* Les Grands Officiers de la Cour du Duc de Lorraine qui ont assisté à Vienne à la cérémonie du mariage de son Altesse Royale , sont de retour à Luneville ; ce sont Mrs. de Gerbévillé , Lenoncourt , Lamberti , & de Ludre. Le Roi Très - Chrétien a fait complimenter Madame Regente sur ce mariage par le Marquis de Borellé , Commandant des Troupes Françoises à Nanci , & Colonel du Regiment de Guyenne , qui s'est rendu pour cet effet à Lunéville. M^r. Aliot , Grand Maître des Cérémonies , l'y avoit conduit dans les Carosses de la Cour , qui l'ont ramené le 10. Avril à Nancy.

Le 12. du même mois on fit , suivant la coutume , les obseques annuels pour le repos de l'âme du feu Duc Leopold I. , dans l'Eglise des Cordeliers de Nanci. Les Cours Souveraines y ont assisté avec le Clergé Séculier & Régulier en corps.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Il est certain, qu'il y a très-peu d'apparence actuellement d'une réduction future dans les Troupes de l'Empereur, puis qu'on travaille plutôt à les compléter par de nouvelles levées qu'on pousse avec vigueur. S. M. Imp. retient aussi à la solde un bon nombre de Troupes de divers Princes de l'Empire; & à l'exemple de ce qui se pratique en France, & que l'Espagne a imité, Elle est inclinée à former dans ses Etats Héritaires des corps de milices qui y seront toujours entretenus sur un pied complet. Ces mesures dans un tems où tout nous annonce la paix générale, conduisent naturellement à diverses réflexions.

II. Quoique certaines Puissances insistent sur la tenue d'un Congrès, pour signer cette paix, il n'y en aura pourtant pas. On en est d'autant plus assuré, que les affaires relatives à la cession de la Lorraine & concernant la Pologne étant réglées, les Cours de Madrid & de Turin ayant accédé aux Préliminaires, & le consentement de l'Empire étant certain; l'on attend à Vienne des Ambassadeurs titrés de la part des Puissances Contractantes qui y tiendront des conférences dans lesquels sera dressé le Traité formel.

III. Tout ce que Mrs. de l'Étang & du Theil, Envoyés de France, ont négocié jusqu'ici, ne sont que des affaires touchant cette cession de la Lorraine,

saine , & qui regardent la Pologne, lesquelles, com-
me nous venons de le dire, sont réglées, le Courier
qu'ils avoient envoyé à Versailles en étant reve-
nu avec les instructions nécessaires. Quant au pre-
mier Article on a signé une Convention au mois
de Mars, en vertu de laquelle le Duc de Lorrain-
ne demeure en possession du Duché de ce nom
jusqu'à la mort du Grand Duc de Toscane; mais
on assure qu'il est permis à la France d'y avoir des
Garnisons, & même d'y construire des Forteres-
ses où elle le trouvera convenir. Cette Couronne avoit
insisté fortement sur la jouissance actuelle de la
Lorraine, en donnant annuellement au Duc un équiva-
lent en argent, mais S. A. R. n'a pas jugé à
propos de donner son consentement à cette deman-
de. Ce qui a été résolu sur la Pologne, n'est pas
tout-à-fait divulgué, on se dispensera par consé-
quent d'en rien avancer au hazard.

IV. On s'attend à la Cour qu'ensuite de ce qui
a été réglé depuis l'accession de l'Espagne aux Pré-
liminaires, la France évacuera toutes les Places &
& Fortereses que ses Troupes occupent encore sur
le Territoire de l'Empire après le consentement
de l'Empire aux articles Préliminaires qui lui ont
enfin été communiqués par un Decret de Commis-
sion Imperiale dressé à cet effet, & envoyé à Ra-
tisbonne, avec la souscription de ces Préliminai-
res, la liste des Langhes dont il y est fait mention,
& les articles séparés.

V. Tous les Ministres & autres Seigneurs Lor-
rains qui étoient venus à Vienne à l'occasion du
Mariage de leur Souverain, en sont partis pour re-
tourner dans leurs Pays. Le Général Lasci, arrivé
depuis peu dans la même Ville, en est aussi parti
pour Neuhaus en Bohême, où est le quartier des
Troupes Moscovites qu'il a commandées sur le
Rhin.

*Convention
touchant le
Duché de
Lorraine.*

Rhin. En prenant son audience de congé de l'Empereur, ce Monarque lui a fait présent de son portrait enrichi de diamans.

S. M. Impériale a disposé du Regiment du feu Duc de Wolffembuttel, en faveur du Prince Lubomirski qui est parti subitement de Vienne pour Varsovie, ensuite de l'arrivée d'un Exprés. La pension dont ce Seigneur Polonois jouïssoit déjà, lui est aussi confirmée, & il est honoré au surplus d'un Brevet de Velt-Marechal des Armées de l'Empereur.

VI. Les Conférences au Palais Impérial sont toujours fort fréquentes. On y invite de tems en tems quelques Ministres de l'Empire, ce qui fait croire qu'on y agite des affaires qui regardent particulièrement le Corps Germanique. On y a, dit-on, délibéré sur l'érection en Principauté de trois Fiefs de l'Empire appartenans au Duc de Lorraine, & situés en Allemagne, que son Altesse Royale s'est réservés, afin qu'elle puisse conserver son droit de Suffrage à la Diète de l'Empire. Le Prince Eugene de Savoye n'est pas de ces conférences, ni d'autres qui se tiennent à la Cour, parce que S. A. S. ne sort pas encore à cause de la rigueur de la saison, quoiqu'entièrement retablie de sa dernière indisposition; Mais les Ministres de l'Empereur se rendent souvent chez elle, afin de prendre son avis sur ce qui se presente à discuter.

VII. Par toutes les lettres que l'on reçoit à Vienne venans de Constantinople, on voit, qu'il n'y a encore rien de certain touchant la paix à conclure entre les Turcs & les Persans; que le nouveau Grand Vizir ne paroît pas grand ennemi des Princes Chrétiens; & qu'en égard à son esprit pacifique les choses demeureront assez tranquilles pendant son administration, & qu'il n'y aura point de rupture avec la Russie, parce

» parce que ce Ministre prétend que le Kam des
» Tartares de Crimée donne à la Czarine toute la
» satisfaction que cette Souveraine trouvera à pro-
» pos de demander pour les incursions des Tarta-
» res sur son territoire.

VIII. *Ratisbonne.* Le Decret de Commission Impériale touchant les Préliminaires de la Paix fut porté le 25. Mars à la Dictature avec ces Préliminaires, qui sont les mêmes que ceux que nous avons inserés dans notre Journal de Mars dernier page 183. Voici cette pièce dans toute son étenduë.

T Joseph - Guillaume - Ernest , Prince - Landgrave de Furstenberg , &c. &c. Donne part aux *Decret de*
Excellens Conseillers , Ambassadeurs & Envoyés *Commission*
des Electeurs , Princes & Etats de l'Empire assem- *de l'Empe-*
blés , que S. M. Imp. dès le commencement de son *reur concer-*
avénement à l'Empire , a fait voir par les effets *nant les Pré-*
mêmes à quel point Elle s'intéressoit pour le réta- *liminaires.*
blissement de la tranquillité générale , & en par-
ticulier pour celui de la tranquillité domestique de
l'Empire : Que souvent elle a préféré ces vûës sa-
lutaires à ses droits les mieux fondés & à ceux
de sa Maison Archiducal : Qu'Elle se souvient de
toute l'approbation & de la reconnoissance que té-
moigna si généreusement l'Empire , des Préliminaires
reglés à Rastad au commencement de l'année 1714.
pour conjurer d'autant plutôt les calamités qui au-
roient pû fondre sur la chere Patrie. Les matieres
qui faisoient dans ce tems-là le sujet des négocia-
tions regardoient immédiatement l'Empire. Et com-
me l'intention constante de S. M. Imp. a toujours
été non seulement de conserver & de maintenir en
leur entier les droits & les libertés des Etats ,
mais aussi d'y pourvoir de la maniere la plus effi-
cace , S. M. Imp. auroit fort souhaité alors que
l'Empire

L'Empire eût pu participer à toute la négociation dès son commencement, si la chose avoit pu se faire sans porter du préjudice à sa sûreté & à son salut, & par conséquent à celui de tous les Etats, qui en est inséparable. Mais l'Empire en ayant reconnu l'impossibilité, fit remercier l'Empereur de sa sollicitude paternelle dans cette occasion, & l'autorisa de conclure le Traité de Paix dans les formes, en la suppliant de recommander à ses Plénipotentiaires d'avoir soin des intérêts de l'Empire; ce qui fut exécuté par le Traité de Bade en Ergau, & le 9. Octobre 1714. l'Empire en témoigna de nouveau sa reconnaissance à l'Empereur.

Ce fut pour les mêmes raisons que le 9. Decembre 1722. on accorda à l'Empereur le consentement que S. M. I. demandoit par rapport au cinquième article de la Quadruple Alliance, & qu'on la pria de conclure la Paix avec l'Espagne sur ce pied là. Il n'y eut que le désir sincere d'écarter tout ce qui sembloit pouvoir troubler la tranquillité publique, qui portât alors S. M. I. de lui faire successivement tous les sacrifices qu'elle pouvoit faire sans porter en quoique ce fut préjudice à la dignité de l'Empire.

Le succès n'a pourtant pas répondu aux esperances qu'on avoit conçues, quoiqu'après ce qu'on avoit fait jusques-là, on auroit eu tout lieu d'esperer qu'il y répondroit, si ceux qui aimoient le trouble, n'avoient pas trouvé moyen de répandre d'un côté & d'autre de la méfiance, par des interprétations sinistres & de fausses insinuations. Mais autant d'inclination qu'avoit S. M. pour la conservation de la Paix, autant Elle a montré de fermeté après la rupture, non-obstant le nombre & les forces des Couronnes combinées, & non-obstant les conjonctures connues, où tant Elle que l'Empire se

se sont trouvés : Elle croit qu'on lui fera la justice d'avoir, que non-seulement Elle a employé pour la défense de l'Empire des forces plus considérables que ne demandoient les engagements communs, mais aussi qu'Elle a fait de bien plus grands efforts qu'aucun de ses Prédecesseurs, qu'ainsi ce n'est pas à Elle qu'il faut attribuer si on n'a pu éloigner les calamitez de la Guerre des fideles Etats de l'Empire. Mais par un effet manifeste de la Providence Divine, ces malheurs cessent beaucoup plutôt, que de semblables n'ont accoutumé. Les deux Puissances Maritimes proposerent le fameux Projet de Pacification ; S. M. Imp. s'expliqua là-dessus de maniere qu'on ne pouvoit douter de ses dispositions pacifiques, & la France ayant d'ailleurs des preuves antérieures de l'équité & de la droiture de S. M. Imp., le chemin se trouva frayé de soi-même à la réunion des esprits. Mais les circonstances étoient telles que le succès des négociations dépendoit presque entièrement du secret avec lequel on les menageroit. On n'a qu'à peser toutes ces circonstances & la situation où se trouvoient les affaires générales de l'Europe, & l'on ne pourra se dispenser d'avoir, qu'à moins de ce secret, il auroit été impossible d'avancer comme on l'a fait le grand ouvrage de la Paix, lequel ne pouvoit cependant trainer sans courir risque d'être arrêté ou même d'échouer, par cent differens incidens qu'on n'auroit pu ni prévoir ni prévenir. S. M. faisant donc attention aux vœux ardens & sinceres des Electeurs, Princes & Etats bien-intentionnez pour le rétablissement d'une tranquillité solide, s'est employée avec d'autant plus de soin à remplir leurs desirs, & cela de maniere que la dignité & les droits de l'Empire n'en souffrissent pas, & que d'un autre côté on n'ouvrît pas la porte à d'autres suites

suites fâcheuses par une précipitation hors de saison.

Les Conditions Préliminaires de la Paix dont on est convenu avec un contentement réciproque & qu'on communique ici à l'Empire dans toute leur étendue, s'accordent dans l'essentiel avec le Projet présenté par les Puissances Maritimes, & ce qui s'y trouve inséré par rapport aux Duchés de Lorraine & de Bar, se fonde sur leur approbation antérieure & postérieure.

Quant au consentement nécessaire de l'Empire, on a pris les mêmes précautions, que lors des Préliminaires de Rastadt & de la quadruple Alliance; de sorte que tous les devoirs Impériaux se trouvent ici remplis dans toute leur étendue & perfection, d'autant que les circonstances d'alors ne méritent pas même d'être comparées avec celles d'à présent, & que ce qui dans celles-là a paru convenable, ne peut manquer de passer pour indispensable dans celles-ci.

En conséquence du nouveau système, les droits de l'Empire par rapport aux Duchés de Toscane, de Parme & de Plaisance, ne sont plus exposés aux mêmes dangers que ci-devant; de manière que la sûreté, que l'Empire gagne de ce côté-là, balance & surpasse même visiblement la perte des petites dépendances de l'Empire, qu'on accorde à la France; & cela d'autant plus que S. M. Imp. a eu un soin particulier de se faire donner par le R. T. C. toutes les assurances imaginables, que jamais la France ne se mêleroit, pour peu ni beaucoup, dans les affaires de l'Empire, & ne s'arrogeroit aucun droit sur les membres ou Etats de l'Empire sous prétexte de réunion ou de dépendance. La prévoyance de S. M. I. ne s'est pas bornée là; Elle a même engagé la France à promettre qu'elle se comporteroit amialement envers les Etats de
l'Em-

l'Empire, dont les Terres se trouvent enclavées dans celles de sa Domination.

D'un autre côté l'Empire se trouve délivré d'une bonne partie des obligations dont il s'étoit chargé, tant par la nature & la situation des Païs stipulés dans les Préliminaires, que parce que la Garantie de la France se joint à tant d'autres, & que non-seulement sa bonne foi, mais aussi ses propres intérêts semblent promettre pour l'avenir une Paix plus solide.

Quant aux avantages accordés au Roi de Sardaigne, les droits de l'Empereur & de l'Empire sont conservés à cet égard dans toute leur étendue, & S. M. Imp., par son penchant naturel pour la Justice, s'est non seulement chargée de contenter ceux qui sont maintenant en possession des Langhes, mais elle se souvient très-bien des esperances & même des concessions, & que les Empereurs Ferdinand II. & Leopold en particulier, ont souvent données à ce sujet à la Maison de Savoie; de maniere qu'on auroit plutôt eu des plaintes à attendre de l'Empire qu'à douter de son consentement, si la conclusion de l'ouvrage de la Paix s'étoit accrochée ou devoit s'accrocher à si peu de chose.

Tel étant le véritable état des affaires, S. M. I. se flatte avec confiance, que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire reconnoîtront avec gratitude la sollicitude paternelle que S. Maj. a fait paroître à cette occasion, & qu'ils donneront avec d'autant plus d'alacrité leur consentement aux Préliminaires, qu'il est manifeste, que non-seulement l'Empereur n'a point eu en vûe dans toute cette affaire de porter le moindre préjudice à l'Empire, mais qu'au contraire S. M. (comme elle le declare de la maniere la plus solemnelle) prétend que les Etats de l'Empire jouissent à présent & à l'avenir de tout

le Droit de Suffrage, que le Traité de Munster & autres Loix de l'Empire leur assùrent dans les Négociations pour la Paix, & que S. M. ne demanderoit jamais à l'Empire le même pouvoir qu'on lui accorda en 1714. pour faire un Traité formel, si Elle n'étoit pas convaincùe, qu'il est aujourd'hui de l'interêt de l'Empire, beaucoup plus qu'il ne l'étoit alors, d'enfiler le chemin de négociation le plus court, sans toutefois préjudicier au droit susdit de suffrage. S. M. I. ne souhaitoit rien avec plus d'ardeur que de recevoir au plutôt l'accession des Alliés de la France, ainsi que la déclaration de celle-ci par rapport à la prompte évacuation du plat-pays de l'Empire (laquelle déclaration vient d'être remise à Vienne par le Ministre de France) afin de voir l'ouvrage de la Paix si bien affermi, qu'on ne pût plus en douter, & que S. M. en adressant à l'Empire ce Décret de Commission, lequel n'a été différé que pour cette raison, eut la satisfaction de le voir accompagné des fruits du rétablissement de la tranquillité.

Du reste, comme l'Empereur fait un grand sacrifice à la tranquillité générale, & que le Duc de Lorraine en fait aussi un si considérable, qu'il ne s'y seroit jamais déterminé, si l'envie de délivrer l'Empire de toutes les calamités de la guerre ne l'avoit pas emporté auprès de lui sur toutes les autres considérations, la justice & l'équité demandent, que ce Prince ne perde pas par-là les voix qui lui sont dûes à la Diette de l'Empire.

Enfin, comme il est manifeste qu'il y va infiniment de l'interêt de l'Empire & principalement des Cercles & Etats exposés sur la Frontiere, que ce qui a été stipulé soit mis bientôt en exécution, & en particulier, que les Forteresses de l'Empire qui sont encore au pouvoir de la France, soient incessamment

dés Princes &c. Mai 1736. 355

salement évacuées, ce qui dépendra en partie de l'empressement avec lequel l'Empire donnera son consentement, S. M. I. ne doute aucunement, que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire pénétrés de zèle pour l'avantage de la Patrie, ne reconnoissent d'eux-mêmes la nécessité de finir au plutôt les délibérations qu'il conviendra tenir sur cette affaire importante, & en conséquence ne passent sans délai à un Avis de l'Empire qui reponde à leurs tendres sollicitudes pour le bien public. Etoit signé, JOSEPH, Prince de Furstemberg.

IX. On est encore attendant le consentement de la Diette aux Préliminaires, qui cependant ne doit pas tarder. On n'y a proposé depuis deux mois aucun autre point d'importance; mais ce qui fait quelque bruit, c'est une affaire sur le Comté de Rochefort entre le Comte de Stolberg, & le Prince de Lewenstein-Wertheim. L'Envoyé de Liège ayant demandé que l'exécution d'une Sentence prononcée sur cette affaire par la Chambre Impériale de Wetzlaer fut surseise, & qu'il lui fût permis d'y faire quelque exception, le Comte de Stolberg s'est plaint de cette demande par un Ecrit qui a été porté à la Dictature, & dans lequel il soutient que l'Evêque & le Prince de Liege non-seulement lui a donné l'investiture de ce Comté, mais que S. A. a promis aussi de lui faire donner un Decret d'Exécution & d'Immission par la Cour féodale.

X. Haut-Rhin. Les Troupes Impériales & celles de France qui sont aux environs de ce Fleuve, *Disposition des Troupes:* ont enfin les ordres de leurs Cours de se disposer *pour se retirer du Rhin.* à la marche, les premières pour retourner dans les *rer du Rhin.* Pays Héritiers de l'Empereur, les autres pour *de la Moselle.* abandonner le territoire de l'Empire vers la fin d'A. & de la Mo-
vil. Les Danois qui ont leurs quartiers dans le Pais *selle.*

A a

de

de *Liege* doivent aussi l'abandonner incessamment : Ils retourneront en Dannemarck par la *Westphalie*, & passeront par le pays de *Julliers* & de *Bergues*, où l'on a déjà donné ordre de préparer les *Etapes*. On compte ainsi que vers le commencement de *Mai* il n'y aura plus de Troupes des deux Armées Impériale & Française sur le *Rhin* & la *Moselle*. Les François avoient déjà démonté le 16. Mars les Magazins qu'ils avoient fait faire à *Philipsbourg* au commencement de l'année dernière pour y mettre leurs vivres & leurs provisions, & les matériaux en ont été voiturés sur le bord du *Rhin*, d'où on les a envoyés à *Strasbourg*, pour s'en servir à y construire de pareils magazins. C'étoient des Bâtimens de Bois couverts de thûiles, longs ensemble de 1800. pieds sur 40. de largeur. Enti'autres dispositions que font aussi les mêmes Troupes pour se retirer du Pays de *Treves* & de la Ville de ce nom, elles commencerent le 19. Mars à y démolir le Fort de *St. Jean* & autres ouvrages : mais les Habitans du Pays ruinés pour la plûpart par le long séjour qu'elles y ont fait, leurs marches & contremarches, sont néanmoins sommés de fournir en argent ce qu'ils leur redoivent encore, en payant 20. sols de la ration complete, & 10. sols de la ration de foin pesant 18. livres.

XI. *Francfort*. Une Députation du Corps des Marchands de cette Ville qui avoit été envoyée à *Manheim* pour reclamer l'or & l'argent & autres denrées qui ont été saisies dans le Duché de *Bergues* par les Officiers de l'Electeur Palatin, ainsi qu'on l'a annoncé dans son tems, est ici de retour, après avoir réussi en partie dans sa Commission ; l'Electeur ayant fait remettre aux Propriétaires 12. Charettes arrêtées en dernier lieu & chargées de Marchandises diverses. Mr. de *Burmania*, Ministre d'Hol,

d'Hollande, avoit joint à cet effet ses instances aux sollicitations des Deputés. Il est encore à Mannheim où il se donne les mêmes mouvemens au sujet des premieres Charettes, dont la charge consistoit en or & en argent. Mais on est encore dans l'incertitude s'il obtiendra ce relâchement. Le Président de la Chambre de Douilach y appuye ses instances, & d'autres personnes également commissionnées.

XII. Le Magistrat de cette Ville Impériale fit publier avant l'ouverture de la Foire de Pâques, une Ordonnance concernant les nouvelles especes d'or & d'argent répanduës dans tout l'Empire; en vertu de laquelle d'entre les pieces d'or connuës sous le nom de *Carolines*, les suivantes auront seulement cours à raison de dix florins; (çavoir, celles des Electeurs de *Cologne*, de *Baviere*, & *Palatin*, celles de *Bamberg* ou *Wirtzbourg*, de *Fulde*, de *Wirtemberg*, & celles de *Darmstatt*. 2. Toutes autres *Carolines* sont décriées, c'est-à-dire, que personne ne pourra être obligé à les recevoir en payement. 3. Quant aux especes d'argent de 30. 20. 10. & 5. creutzers, comme il n'y a presque pas d'autre argent dans le commerce, elles sont tolerées jusqu'à ce que les Princes en fassent frapper d'autres. 4. Les pieces reçues & autorisées par cette Ordonnance, non-seulement auront cours dans le commerce, mais on sera tenu de les recevoir en payement de Lettres de change sur le même pied qu'en payement de Marchandises.

XIII. Il y a aparence que le Roi Stanislas qui a quitté son séjour de *Könisberg*, passera par Francfort retournant en France, la Cour de Vienne ayant adressé une Lettre au Sénat pour lui en donner part, & lui insinuer de rendre à ce Prince tous les honneurs dûs à une Tête Couronnée.

XIV. *Hanan*. Ce Comté devenu vacant, par la

mort du Comte de ce nom arrivée le 8. Mars, & qui a éteint en sa personne la ligne masculine de la Maison de Hanau ; il devoit passer au Roi de Suede , comme Chef de la Maison de Hesse-Cassel , en vertu des Pactes de Famille & Unions Héréditaires. Mais S. M. Suedoise ayant renoncé à cette succession en faveur du Prince Guillaume son frere , par un Acte de renonciation fait à Stockholm le 13. Avril de l'année dernière , ce Prince a déjà fait prendre possession du Comté & de ses dépendances. Une partie d'autres terres possédées par le feu Comte de Hanau passe également à la Maison de Cassel ; l'autre partie doit retourner à certains Evêchés dont elles sont Fiefs. Mais ce qui va , dit-on , devenir le sujet d'un Procès entre les Maisons de Cassel & de Darmstadt, c'est le Baillage de *Babenhäusen* qui est Fief de Bohême ; celle-ci prétendant avoir une expectance de l'Empereur sur ce Baillage , & celle-là fondant sa prétention sur un autre titre , & en ayant déjà fait prendre possession par ses Troupes.

XV. *Hambourg*. Dans le tems que la négociation pour un accommodement entre la Cour de Dannemarck , & cette Ville étoit censée rompue , l'on apprend avec joye qu'elle a été remise sur le tapis , & que les Députés ont recommencé leurs Conférences avec les Ministres de S. M. Danoise. Le Conseil s'est assemblé là-dessus extraordinairement le 31. Mars. On assure que la résolution fut prise dans cette Assemblée d'envoyer incessamment un Exprés à Coppenhague avec les dernières instructions pour les Députés qui y sont , afin de terminer à la satisfaction réciproque la fâcheuse affaire qui dure depuis si long-tems.

XVI. *Wisnar*. Le Duc Regnant de Mecklembourg , qui continuë à faire sa résidence en cette Ville , vient de recevoir une nouvelle déclaration

de l'Empereur, par laquelle il est exhorté à se soumettre enfin aux conditions prescrites, comme l'unique moyen de rétablir la tranquillité dans son Pays affligé par la division depuis une si longue suite d'années. Les avis sont contradictoires sur la résolution que paroît prendre S. A. S., les uns portent qu'on remarque presentement dans ce Prince du penchant à se conformer à la déclaration Impériale ; le contraire est rapporté dans d'autres.

XVII. *Gotha*. Milord Delaware nommé par le Roi de la Grande-Bretagne, pour aller chercher la Princesse de Saxe-Gotha, & la conduire à *Londres*, arriva ici le 4. Avril, & fit le lendemain son entrée publique en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire de S. M. B. Il eut le même jour une Audience du Duc, dans laquelle il lui remit ses Lettres de créance, & fit à S. A. S. & à la Duchesse sa Harangue en Langue Françoisse, à laquelle L. A. S. lui répondirent dans la même Langue. Les portes de la Salle d'Audience furent fermées après cette Audience, & le Duc & la Duchesse y resterent pendant une heure avec le Ministre Anglois, qui conduisit ensuite Madame la Duchesse dans la Salle, où il y avoit une Table de douze couverts. Son Excellence s'y plaça à la droite du Duc, & pendant le Repas l'on porta les santés de L. M. Britanniques, du Prince de Galles, & de toutes la Famille Royale, aux bruits de diverses décharges de l'Artillerie. Le jour du départ de la future Princesse de Galles pour l'Angleterre, n'étoit pas pour lors fixé.

XVIII. On apprend de *Thorn* que le Marquis de Monti, ci-devant Ambassadeur de France auprès de la République de Pologne, & qui a été détenu en cette Ville depuis la prise de Dantzich par les Moscovites, s'est rendu à *Coslin*, avec un Equipage

de 50. Chevaux & une nombreuse suite, & qu'il prendra la route par Hambourg pour retourner en France, sans joindre le Roi Stanislas : Que le Comte Radziewski, Marechal de la Noblesse qui a élu le Roi Stanislas, n'a été remis en liberté que le huitième jour après que le Marquis de Monti fut parti de Thorn, que l'Officier Rusien qui étoit ce jour-là de garde auprès de lui, en lui annonçant qu'il étoit élargi, lui remit un Passeport & un Lettre du Ministre de la Czarine à Varsovie, qui lui notifioit qu'on l'attendoit incessamment en cette Ville; ce qui l'a obligé, contre son intention, de prendre d'abord la route de Pologne.

XIX. *Berlin.* Mr. de la Chetardie, Ministre de France, ayant notifié au Roi dans une Audience le prochain départ du Roi Stanislas de Kônigsberg, la Cour a fait expédier des ordres aux Gouverneurs & Commandans des Places par où ce Prince passera, de lui rendre tous les honneurs dûs à la Majesté : il sera partout escorté y ayant des Relais prêts à le conduire d'un lieu à l'autre. Monsieur de la Chetardie fait aussi des préparatifs pour la reception du Roi Stanislas qui étoit attendu à Berlin vers le 20. Avril. Sa Majesté ira descendre à l'Hôtel de ce Ministre; mais on croit qu'elle ne s'y arrêtera qu'un jour.

XX. *Kônigsberg.* Après l'arrivée de plusieurs Couriers qui ont été frequens de Versailles en cette Ville, & d'un autre dépêché de Vienne par Mr. du Theil, le Roi Stanislas s'est enfin déterminé à partir pour retourner en France, & aller faire sa résidence ensuite dans le lieu qui lui sera désigné. L'Exprés de Mr. du Theil étoit muni d'une Lettre de ce Ministre qui donnoit avis à S. M. que les Ministres de l'Empereur & de la Czarine avoient signé conjointement avec lui une nouvelle Convention

tion touchant l'exécution fidèle de ce qui est stipulé dans les Préliminaires en faveur des Polonois, & que Leurs Majestés se sont chargées d'y faire consentir le Roi Auguste, & les Grands de son parti.

Les Seigneurs Polonois restés auprès du Roi Stanislas, par un attachement qui a eu peu d'exemple, se voyans ainsi sur le point d'en être séparés, prennent enfin le parti de se soumettre au Roi Auguste, & partent les uns après les autres de Königsberg pour leurs Terres & pour Varsovie, en signant auparavant le compte de leurs dettes, & un Acte de reconnoissance qui leur est présenté par un Envoyé de la Czarine, & dont voici la teneur.

Nous Confédérés Maréchaux, Généraux, Sénateurs, &c. pour mettre fin aux maux qui ont affligé notre Patrie depuis la mort du Roi Auguste II., & pour faire cesser les motifs qui nous tiennent éloignés depuis si long-tems de cette Patrie, nous reconnoissons que Dieu a voulu placer & affermir sur le Trône de Pologne le Roi Auguste III. élu par l'autre partie de la Nation : Ainsi la volonté divine nous étant manifeste à cet égard, nous nous y conformons d'autant plus librement, que le Roi Stanislas nous a dégagés par une déclaration de sa propre bouche, de tous les liens qui nous attachoient à lui.

Nous reconnoissons donc le Roi Auguste III. pour notre légitime Souverain, & nous accédons à la partie de la République qui l'a élu, dans la ferme persuasion que S. M. soutiendra de toute son autorité la Foi orthodoxe, ainsi que nos Privileges, Droits & Libertés. Nous lui promettons la foi, la fidélité, nous dégageant de toutes les obligations

ou engagements que nous aurions pû contracter avec quelque personne ou Puissance que ce soit , contre cette fidélité que nous promettons à notre Sérénissime Roi.

Nous esperons que S. M. voudra bien maintenir en particulier la libre élection des Rois ; qu'Elle fera en sorte que l'on assemble au plûtôt une Diette générale de Pacification , dans laquelle on travaillera efficacement & en commun à remédier à tous les maux dont notre Patrie a été affligée ; on y pourvoira à la sûreté publique & en particulier à celle de S. M. ; l'ancienne forme du Gouvernement y sera rétablie ; on y publiera une amnistie générale pour tout le passé, afin de parvenir plûtôt au rétablissement du la tranquillité.

Et comme par notre Accession au Roi Auguste III. il doit desormais y avoir une sûreté réciproque entre S. M. & la Nation , nous nous flatons que notre Sérénissime Roi fera en sorte que les Troupes étrangères sortent du Royaume le plûtôt possible. Pour prouver au surplus la sincérité de cette presente Accession, nous declaronz solemnellement que nous sommes prêts à répandre jusqu'à la derniere goutte de notre sang pour le service de notre Serenissime Roi , de même que pour la conservation de nos Privileges.

Tel est le projet d'Accession envoyé de Varsovie , que la plupart des Seigneurs Polonois du parti du Roi Stanislas ont signé , ou signent avant leur départ de Kônigsberg. Il n'y en avoit plus qu'un très - petit nombre en cette Ville le 27. Mars, que ce Prince en partit pour Angerbourg , Terre appartenant au Comte Ossolinski , Grand Tresorier de la Couronne de Pologne.

XXI. Les personnes les plus distinguées de la Ville

Villes s'étoient rendus le matin au Château pour prendre congé de S. M., & lui souhaiter un heureux voyage. Elle étoit accompagnée du Général Katte, Gouverneur de Königsberg, du Comte Ossolinski, des Comtes Krasinski, de Donibski, & Jablonowski, du Palatin de Pommeranie, & de l'Évêque Saloski, qui sont arrivés avec Elle à Angerbourg. S. M. a dû y rester jusqu'au 18. ou 20. Avril, afin d'y régler, dit-on, ce qui concerne ses Terres en Pologne, avant de continuer son voyage vers la France. On assure qu'avant son départ Elle a fait distribuer une somme aux Officiers Suedois qui ont été à son service pendant les derniers troubles de Pologne, & qu'Elle les a particulièrement recommandés au Roi de Suede. Comme le Général Steinficht ne paroit point du tout intentionné à suivre le parti des autres qui se soumettent au Roi Auguste, on croit qu'il accompagnera le Roi Stanislas en France, où ce Prince lui procurera un Emploi convenable.

Départ du
Roi Stanislas
de Königs-
berg.

XXII. *Dantzich.* La Cour de Varsovie a fait faire de nouvelles instances pour engager cette Ville à payer au plutôt les sommes qui lui ont été imposées; & il y a apparence que le Magistrat, non-obstant toutes ses représentations, sera enfin obligé de s'y soumettre. Ce Magistrat ne doit pas non plus s'attendre à l'évacuation du Fort de Weichselmunde avant la prochaine Diète générale de Pologne, le Commissaire Saxon qui réside ici, le lui ayant notifié.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en P O L O G N E , & au N O R D depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. La nouvelle face que prennent les affaires de ce Royaume par la soumission de cette partie de la Noblesse qui jusqu'à present a paru contraire au Roi Auguste, a fait recommencer le 6. Mars les conferences dans le Couvent des Peres Capucins à *Varsovie* entre le Baron de Keyserling, Ministre de Russie d'un côté, & les Ministres du Roi de l'autre. On y délibéra d'abord sur divers articles relatifs au rétablissement de la paix du Royaume. Les Seigneurs du parti de la Cour, & ceux revenus alors de Königsberg, & qui n'ont que depuis fait leurs soumissions, s'y donnerent des marques mutuelles de leur parfaite réconciliation, & du désir qu'ils avoient de contribuer de tout leur pouvoir au bonheur de la Patrie: Et après que le Comte de Tarlo y eut assuré que les Seigneurs qui étoient encore à Königsberg seroient ici avant quinze jours, ou du moins à un petit nombre près, le Primar, fit un beau discours, portant entr'autres, „ Que comme il a „ plû à la Divine Providence de réunir tous les „ Membres de la Republique par la soumission de „ ceux qui étoient encore attachés au parti con- „ traire, & que par consequent il n'y avoit plus „ de troubles à craindre dans le Royaume, il faloit „ insister sur la prompte sortie des Toupes étan- „ geres, comme le moyen le plus propre de cimen- „ ter l'union entre les concitoyens, & affermir de
plus

plus en plus la tranquillité publique. „
Le Ministre de Russie répondit à ce Discours
“ Que sa Souveraine avoit déjà donné des mar-
ques éclatantes de sa bienveillance pour la Ré-
publique, en retirant la plus grande partie de
ses Troupes qui étoient dans le Royaume; qu'à
l'égard des 8000. hommes qui y restoient, sa
Cour seroit incessamment requise sur cet article;
& qu'il ne doutoit pas qu'il ne reçut d'abord
après des ordres pour l'entière évacuation, pourvu
qu'au préalable on travaillât à rétablir les pré-
cedens Traités. „

Celui qui a été fait autrefois entre le Roi
Jean III. & la Russie, fut lû ensuite, comme
devant servir de base à un nouveau Traité, &
Mr. de Kayserling representa qu'il étoit necessaire
de nommer des Commissaires de part & d'autre
pour regler les limites entre la Pologne & la Russie,
conformément à une Carte qui seroit dressée à cet
effet, & les stipuler dans le Traité futur, afin de
prévenir dans la suite ce qui pourroit alterer l'union
des deux Couronnes.

II. Ces conférences ayant continué jusqu'au re-
tour d'un Courier envoyé à Petersbourg à l'issuë
de la premiere, elles se terminerent par un *Senatus-
Consilium* qui commença le 22. à neuf heures du
matin, que les Senateurs, les Ministres d'Etat, &
la Noblesse s'étans assemblés dans l'Antichambre
du Roi, Sa Maj. sortit de son appartement, & se
rendit avec eux à la Chambre du Conseil, où le
Comte Poninski, Référéndaire de la Couronne,
en qualité de Marechal de la Confédération géne-
rale, ouvrit la Séance de la maniere accoutumée,
par un beau Discours. Après y avoir démon-
tré que l'erreur & la défiance dispaioissoient de
plus en plus, & que les fidèles oüailles venoient
se

Tenuë
d'un Sena-
tus-Confi-
lium,

se ranger sous la houlette de leur pasteur légitime, il s'étendit sur le bonheur de la Patrie, sous le doux & glorieux Gouvernement de Sa Majesté, laquelle il remercia ensuite de ses soins paternels, pour le bien & la prospérité du Royaume, dont le present *Senatus. Consilium* étoit une nouvelle preuve. Le Primat ayant de même remercié là-dessus Sa Majesté, il ouvrit son avis sur trois points que le Roi lui avoit fait remettre, & qui devoient être l'objet des presentes délibérations; sçavoir, 1. " Pour quel tems on convoquera une Diette générale. 2. Si, & quand on rentrera en conférence avec le Nonce du Pape & avec le Ministre de Russie. 3. Comment on pourvoira à la sûreté des Joyaux de la Couronne, retrouvés dernièrement dans le Couvent des Peres de la Mission. "

L'avis du Primat sur ces trois points, & celui des Evêques, Palatins & Castellans, fut 1°. " Qu'ils regardoient comme fort utile de convoquer une Diette générale vers la fin du mois de Juin, ou le commencement de Juillet; qu'elle auroit un heureux succès, si les Citoyens de la Patrie qui se trouvent hors du Royaume, pouvoient être ramenés à l'union & à la concorde par la clémence de Sa Majesté, & si la sortie des Troupes étrangères étoit assurée par un nouveau Diplôme de Sa Majesté, rien n'étant plus propre pour redoubler l'amour de ses Sujets pour Elle. 2. Que la continuation des conférences avec les Ministres Etrangers étoit en effet nécessaire; mais que le Palatin de Lublin ayant rapporté que le Nonce du Pape, & le Ministre de Russie, dans celles qu'on avoit avec eux, prenoient tout *ad referendum*, ils supplioient Sa Majesté de prendre des mesures pour que ces conférences ne fussent plus rendues infructueuses par ces

" irré-

„ irrésolutions. 3. Que les Joyaux de la Couronne
„ se trouvant présentement en lieu de sûreté, ils
„ étoient d'avis qu'on les y laissât, jusqu'à ce qu'a-
„ près l'arrivée du Grand Trésorier de la Cou-
„ ronne, on eût fait à cet égard les réglemens
„ nécessaires dans la prochaine Diète. „

L'Evêque de Vilna opina ensuite, & fut d'avis qu'on tint pendant 15. jours seulement une Diète extraordinaire vers la mi-Juillet, qu'auparavant on satisfît aux plaintes des Sujets, par rapport à l'entretien des Troupes; qu'on continuât les conférences avec le Nonce du Pape & le Ministre de la Czarine; & que les Joyaux de la Couronne restassent où ils sont jusqu'à la prochaine Diète. Il parla aussi des maux que son Diocèse a soufferts pendant les troubles, & le recommanda à la protection de Sa Majesté, après avoir demandé qu'on pourvût entr'autres à la réparation de la Chapelle de St. Casimir à Vilna, & qu'on obtint le relâchement de quelques Prêtres de son Diocèse qui ont été mis aux arrêts. L'Evêque de Pologne, le Palatin de Trock, ceux de Belsk & de Witepsk, & les Castellans de Radom & de Krzywin, furent à peu près du même avis.

Les Sénateurs & les Membres de la Confédération générale s'étant rassemblés le lendemain 23., Mr. Poninski ouvrit la Session par un Discours. Le Grand Chancelier, & les autres Grands Officiers & Ministres de la Couronne de Pologne, & de celle de Lithuanie déclarèrent ensuite qu'ils se conformoient aux sentimens des Sénateurs, concernant les trois points proposés la veille. Et le Roi ayant consenti que l'Ordre Equestre donnât dans la même Session son avis sur ces points, le Marechal & les Conseillers de la Confédération s'accorderent pareillement dans leur sentiment avec celui des Sénateurs

teurs & des Ministres. Le Grand Chancelier renvoyâ alors la Session au lendemain.

On fit ce jour-là lecture du résultat des délibérations dont voici la teneur.

AUGUSTE III., par la grace de Dieu Roi de Pologne, &c. &c. Comme le Bien public n'a toujours été le principal objet de nos soins paternels, Nous avons jugé à propos de consulter les Sénateurs, Ministres d'Etat, & Conseillers des Etats de la Republique Confédérée, afin de prendre avec eux les mesures convenables aux circonstances présentes, & savoir leur sentiment sur les 3. Points proposez au Conseil; & en consequence de ce qui y a été réglé, Nous déclarons, savoir :

Quant à la détermination de la Diette, quoique par le Droit attaché à la Majesté l'indication des Diettes nous appartienne, & que le 9. Novembre de l'année dernière les Etats de la Republique aient laissé entre nos mains celle de la future Diette extraordinaire, cependant pour montrer notre Union avec les Etats, & combien Nous souhaitons Nous conformer à leur avis & desirs, Nous avons, après avoir mûrement délibéré sur cet Article avec le present Conseil, jugé nécessaire de déterminer une Diette extraordinaire de deux semaines, & de l'indiquer ici à Varsovie pour le 25. Juin, ainsi que nous la déterminons & l'indiquons par la Présente.

Quant aux conférences avec les Ministres Etrangers, comme nous souhaitons que la future Diette ait un heureux succès & faciliter les matieres qui y seront traitées, Nous avons ordonné que les Conférences réglées par la Diette de 1726, seront recommencées avec le Noncé Apostolique au sujet du Differend survenu avec la Cour de Rome, afin que

cette affaire étant terminée à notre satisfaction , Nous puissions de notre côté la donner pareillement à S. S. à la prochaine Diette par la modification de la Constitution de 1736. Nous ordonnons aussi que les Conférences soient recommencées avec le Ministre Plénipotentiaire de la Sérénissime Autocratrice de Russie , tant par rapport aux anciennes affaires , qu'à l'égard de celles qui sont survenues depuis , & Nous voulons que ces Conférences se tiennent en présence du Primat & des Ministres d'Etat des 2. Nations & des Commissaires qui seront nommez à cet effet. Nous espérons indubitablement , vu l'équité si naturelle à cette Sérénissime Autocratrice , qu'Elle voudra bien satisfaire aux déclarations qu'Elle a fait émaner concernant l'évacuation de ces Troupes , qui doit s'exécuter après que la Pacification aura été rétablie dans la République : En attendant , Nous employerons nos soins pour faire cesser toute exaction : Et afin de donner aux Etats de la République une nouvelle preuve de notre affection pour eux , dans l'espérance que tous les Citoyens de la Patrie , après avoir reconnu combien nos intentions sont sinceres , & que le maintien de leurs libertez ne souffre aucun doute , voudront concourir sincèrement dans la future Diette à une solide Pacification , Nous renouvellons non seulement nos Déclarations antérieures au sujet de l'évacuation des Troupes de nos Etats Héritaires , afin qu'elle se fasse immédiatement après que la Diette sera parvenue à une heureuse conclusion , conformément à un Diplôme que nous donnerons à ce sujet , mais Nous ordonnons encore , que dès le moment que les Diettes auront commencé à s'assembler , nos Troupes s'abstiennent de toute exaction ultérieure de fourages , qui a été si indispensablement nécessaire jusqu'ici , & Nous pourvoirons à leur entretien de notre propre Caisse ,

Caisse, quoique ce soit une charge.

Pour ce qui regarde les Joyaux de la Couronne, lesquels ayant été retirés d'un endroit obscur & humide par des Senateurs & Ministres d'Etat, députés par Nous à cet effet, ont été remis ensuite dans un Coffre nouveau, scellé du Cachet de ces Senateurs & Ministres, après qu'on en eut fait la révision conformément au Régistre, Nous en avons commis la garde au Trésorier de la Cour de la Couronne, sous l'assistance du Palatin de Trock & du Gardien ordinaire de ces Joyaux, jusqu'à ce que la République fasse d'ulterieures dispositions à cet égard.

La Séance finit par la lecture de ce résultat, & par les remerciemens que le Marechal de la Confédération fit ensuite au Roi de la part des Etats, de ce que Sa Majesté avoit bien voulu y consentir. En conséquence du même résultat Sa Majesté a ordonné de convoquer une Diète extraordinaire qui durera quinze jours, pour le 25. du mois de Juin prochain.

III. C'est Mr. Sierakowski, Garde des Joyaux de la Couronne, qui a informé le Roi qu'ils étoient cachés dans le Couvent des Peres Missionnaires de Sainte Croix, & qu'un seul Frere Laïque en avoit connoissance. Sa Maj. a député là-dessus quelques Senateurs & Ministres qui les ont été prendre, accompagnés de Mr. Sierakowski. Après qu'on eut ouvert le coffre qui les renfermoit, on examina toutes les pièces qui furent trouvées quant au nombre & à l'état, conformes à la spécification qu'on en avoit en mains. On les remit ensuite par ordre du Roi dans un autre coffre, qui ayant été scellé des Armes de Sa Maj. & de quelques Seigneurs, a été remis & confié au Grand Trésorier de la Cour, jusqu'à ce qu'il soit rapporté à Cracovie. Ces Joyaux consistent

consistent en cinq Couronnes de Roi & une de Reine, une Epée d'Etar, une Pomme d'or, & quelques autres pièces.

IV. Au commencement de Mars, nombre de Seigneurs qui avoient jusqu'alors suivi le parti contraire au Roi Auguste III. arrivoient successivement de Kônigsberg à la Cour, pour faire à Sa Maj. leurs soumissions. Le 12. Mr. Oginski, qui a été Marechal de la Confédération de Lithuanie, les fit, entr'autres, avec un de ses fils, quatre Marechaux des Confédérations subalternes, & le Secrétaire de la Confédération générale du même Duché, ayans été présentés à Sa Maj. par le Grand Marechal de la Couronne. Par la soumission de ces Seigneurs & de tous les autres, à un petit nombre près, la Confédération du Grand Duché de Lithuanie se trouve actuellement tout-à-fait abolie, la tranquillité dans le Royaume presque entièrement rétablie; & ce qui reste à régler pour ce bien tant désiré, va être l'objet de la future Diète extraordinaire: car on n'y doit traiter que de ce qui a rapport à la pacification générale du Royaume, & à la reconciliation totale des deux partis.

VI. Le Comte Sapicha sera de retour à Varsovie vers ce tems-là. C'étoit l'unique Seigneur qui avoit encore sous ses ordres des Troupes de la Couronne portans les armes contre le parti de la Cour; mais informé du tout subit qu'ont pris les affaires, & de la soumission au Roi Auguste de toute cette partie de la Noblesse qui n'avoit pas concouru à l'élection de Sa Maj., il s'est aussi déterminé à en faire autant, s'étant retiré du Territoire de Turquie le 26. Fevrier dernier, ainsi que le portent les avis des frontieres, & dirigeant sa marche vers Varsovie avec toute la troupe qu'il commande.

VII. La Princesse dont la Reine est accouchée,

*Cérémonie
du Baptême
d'une Prin-
cesse Royale.*

ne fut baptisée que le 19. Mars. C'est l'Evêque de Posnanie, & non pas le Nonce du Pape, qui en fit la cérémonie, dans l'Eglise Paroissiale de St. Jean, où la Reine, accompagnée du Roi, se rendit pour la première fois depuis ses couches. La Comtesse de Collowrat, Grande-Maitresse de Sa Maj. représentant la Sérénissime Archiduchesse, Gouvernante des Pays-Bas Autrichiens, en qualité de Maraine, porta la Princesse, & la tint sur les Fonts avec le Comte Oginski, Vaivode de Trock, qui tenoit la place de Parain au nom du Duc de Modene. Après la cérémonie du Baptême la Reine prit la Princesse entre les bras, & l'offrit au Seigneur. Toute la Cour ayant ensuite assisté à la Messe, retourna au Palais où l'on avoit préparé un grand festin. La table où se placèrent L. Maj. étoit de 60. couverts; le Nonce du Pape, les Ministres de l'Empereur, de la Czarine & de Danemarck, les Evêques de Wilna, de Posnanie, de Lublin & de Witepsk, les Grands Officiers de la Couronne, beaucoup de Sénateurs, & les Dames, en étoient les conviés. On y a sur-tout admiré le dessert. Il représentoit une gallerie au milieu de laquelle étoit un Palmier couvrant de ses branches deux Aigles couronnés & environnés de huit Aiglons qui tenoient dans leurs griffes des Boucliers montrans les noms écrits & les jours de naissance des Princes & Princesses de la Maison Royale. Outre cette Table il y en avoit encore deux autres également de 60. couverts chacune, pour la Noblesse qui n'avoit pû avoir place à la première. Après le repas la Reine retourna à l'Eglise, & y entendit les Vêpres.

VIII. *Russie.* Il y a à *Petersbourg* depuis le mois de Fevrier un Gentilhomme François sans caractère public qui a souvent des conférences avec le
Comte

Comte d'Osterman. Il est chargé, à ce qu'on assure, de négocier un Traité de commerce pour la Nation Française. Il y a aussi, dit-on, une autre négociation sur le tapis entre S. M. Czarienne, & les Rois de Suede & de Pologne, pour mieux assurer la tranquillité publique, & empêcher que les Successions au Trône de Russie, & aux Couronnes de Suede & de Pologne n'excitent point dans la suite des troubles.

IX. La Czarine a fait expédier des ordres au Général Lasci, qu'Elle a depuis peu déclaré Feld-Marechal de ses Armées, de se mettre incessamment en marche avec le Corps de Troupes qu'il commande actuellement en Bohême, & de se rendre dans l'Ukraine; il y a aussi des ordres envoyés aux Officiers qui sont absens de leurs Corps, de s'y rendre sans délai.

X. Quoiqu'on parle encore à Petersbourg du prochain Siège d'*Asoph* par l'Armée Rusienne qui est aux environs de cette Forteresse commandée par le Général Munnich, il est certain cependant que la Cour n'a pas donné d'ordres positifs à cet égard; il y a aucontraire depuis peu une négociation sur le tapis entre ce Général, un Bacha Turc & un Officier Tartare arrivés dans son Camp pour terminer à l'amiable les differends survenus avec la Porte-Ottomane & les Tartares, à l'occasion des courses que ces derniers ont faites sur le Territoire de la Russie; lesquelles n'ayant pas le succès désiré, on pourra bien alors faire entreprendre ce Siège, l'Armée Rusienne étant suffisante pour une entreprise de cette nature. Elle passe 100. mille hommes; on apprend que le Comte de Munnich l'a fait avancer plus près d'*Asoph*, & qu'en attendant l'issuë de ce qui se négocie, il a accordé une suspension d'armes aux Turcs sur la demande du

Bacha qui les commande aux environs de cette Place ; & qu'il y a en chemin un Envoyé du Kam des Tartares pour donner à S. M. Czarienne toute la satisfaction qu'elle peut en attendre.

XI. On attendoit au mois de Mars à Petersbourg une Ambassade de Perse qui avoit déjà passé Moscou le 10. du même mois. Deux Professeurs d'Astronomie y étoient aussi attendus de *Dorpt*: Ils viennent remplacer dans l'Academie des Sciences deux Professeurs qui ont été envoyés par *Derbent*, en Perse, pour y faire des observations astronomiques dans les vastes plaines, où les premiers Assyriens, & ensuite les Arabes en ont fait de si utiles ; ils ont chacun 600. roubles d'appointement par an. Deux autres Professeurs sont allés par ordre de la Cour chez les Tartares de Kirgis soumis à la Russie, pour y examiner la position de leur Pays, & en lever la Carte.

XII. *Suede*. On remarque depuis trois mois à *Stockholm* qu'il y a une grande affaire sur le tapis entre cette Cour & celles de *Vienne* & de *Versailles*, par l'arrivée de frequens Exprés, & les conférences assiduës du Ministère avec les Ministres de l'Empereur & du Roi Très-Christien. Quoique l'objet n'en soit pas tout-à-fait connu, on sçait néanmoins qu'on y délibère sur le renouvellement du Traité de Subsïde avec la France, lequel avoit été accroché par le renouvellement du Traité d'Alliance avec la Russie.

XIII. *Dannemarck*. C'est le 22. Mars que les Députés de la Ville de *Hambourg*, renouèrent leurs conférences avec les Ministres du Conseil Privé du Roi à *Copenhagen*, & le lendemain qu'ils en envoyèrent le résultat par un Exprés à *Hambourg*. Le Ministère a depuis remis à ces Députés la dernière résolution du Roi sur les différends avec leur Ville,

Ville, qui, à ce qu'on présume, ne manquera pas de s'y conformer, afin de prévenir que S. M. n'envoie encore quelques Frégates à l'embouchure de l'Elbe pour y croiser & enlever les Vaisseaux Hambourgeois.

Les Troupes Danoises qui reviennent du Pays de Liege doivent aller prendre leurs quartiers dans les *Vier-Landen* au Pays de Holstein.

A R T I C L E VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **G**rande Bretagne. L'Amiral Balchen revint le premier Avril de Lisbonne à Portsmouth avec huit Vaisseaux de guerre, sçavoir le *Namur* de 90. Canons, le *Norfolk*, la *Princesse Caroline* & le *Torbay* de 80. Canons; le *Grafron* & le *Capitaine* de 70. Canons; le *Deptford* de 60., & le *Shoreham* de 20. Canons. Ils ont fait le trajet en 11. jours, ayant laissé à leur départ le reste de la Flotte en fort bon état. Il y a apparence que ces Vaisseaux seront desarmés incessamment. Mais ce qui est une nouvelle marque que le gros de la Flotte dont ces 8. Bâtimens faisoient partie, restera encore quelque-tems sur le Tage, c'est que les Seigneurs de l'Amirauté ont pris de nouveau la résolution d'envoyer quantité de provisions à Lisbonne.

II. Comme Milord Delawar est parti pour Gotha avec le caractère d'Ambassadeur Extraordinaire du Roi pour faire la demande de la Princesse future Epouse du Prince de Galles, & qu'on sçait que cette

Princesse doit incessamment se mettre en chemin vers ce Royaume, on a nommé l'Amiral Cavendish pour commander l'Escadre qui ira la recevoir sur la côte de Hollande.

III. Le Mariage du Duc de Lorraine fut notifié le 29. Mars au Roi & à la Reine, de la part de S. A. R. par le Comte du Hauroi, Grand Sénéchal de Lorraine & de Bar, arrivé pour ce sujet à Londres. Le Comte de Martinitz venu de Vienne le même jour a fait une pareille notification à L. M. & à la Famille Royale au nom de l'Empereur, le 31. du même mois. Il se rendra à Lisbonne pour y exécuter une commission semblable, & peut-être aussi à Madrid: Ces Seigneurs ont été introduits auprès des Princes & Princesses par le Chevalier Cotterel, Maître des Cérémonies.

IV. Toutes les séances du Parlement dont la fin n'est pas encore fixée, n'ont rien présenté de curieux à l'étranger jusqu'au 13. Mars, qui est l'unique où nous allons arrêter pour un moment nos Lecteurs. On remarqua ce jour-là quelque animosité dans la Chambre des Seigneurs: Il y en eut qui insistèrent sur la nécessité de réduire les forces de terre jusqu'à 14000. hommes; ce qui est la moitié plus qu'on n'en conserva sur pied après la conclusion des Traités de Riswick & d'Utrecht. Mais le parti de la Cour l'emporta sur celui de la Nation. Les raisons alléguées par ce dernier parti, ou du moins celles d'un des plus zélés, étoient: *Le fardeau pesant sous lequel gémit la Nation, & qui est la vraie origine des calamités publiques, &c. De là ce nombre de taxes qui ont fait monter au double depuis quelques années le prix des choses nécessaires à la vie, qui abattent le Laboureur & l'Artisan; qui empêchent le Fermier de satisfaire à son Bail; qui mettent même beaucoup de Gentilshommes hors d'é-*

est de fournir à la subsistance de leurs Familles. Delà ce nombre prodigieux de Sauterelles & de Chenilles en charge, qui, non-seulement rendent les parties vitales de l'industrie de la nation, mais rendent même les Libertés précaires &c. De là cet esprit de luxe, de corruption & de vénalité qui a infecté toute la nation &c. &c.

A la vérité les dettes nationales sont très-grandes. Par un état qui en a été délivré à la Barre de la part du Roi, on voit qu'elles vont à 48. millions de livres sterlings. Afin de commencer une bonne fois à les acquitter, pour les seuls intérêts qui épuisent le Royaume, ainsi que l'avance toujours le patti de la nation, il insiste encore sur le désarmement d'un grand nombre de Vaisseaux; qu'on évite toutes les occasions de dépenses inutiles; & que la Cour ait à ne point se charger du fardeau de la Garantie du nouveau Traité de Vienne, (ce sont toujours les termes du même patti) parce qu'étans par un coup de la Providence, dégagés de tous les engagements qui nous ont fait courir de si grands dangers, nous devons nous promettre de la sagesse & de la bonté de S. M. qu'Elle ne nous embarquera plus dans aucun sans une extrême nécessité. La Succession Protestante dans la Maison de Hannover est à présent tellement établie, que pour l'appuyer & l'assurer toute Garantie étrangère est inutile: Et puisque les Puissances Contendantes ont trouvé à propos de négocier sans nous, on ne sauroit s'empêcher de dire que non-seulement il est assez extraordinaire qu'on nous croye capables de nous charger de la partie la plus périlleuse du Traité; mais aussi que ce seroit entamer l'honneur de S. M. que de supposer seulement qu'Elle voubût le faire.

Voilà des causes qui ont contrebalancé un tems dans les séances du Parlement, ce qu'avoit à

y opposer le parti de la Cour, dont néanmoins les sentimens ont prévalu. La misere alleguée de la Nation étant à la verité considerée, on prend garde aussi à la richesse d'un grand nombre de particuliers qu'il y a non-seulement à Londres, mais aussi dans tout le Royaume, & qui remplissent subitement une Lotterie de 625000. livres sterlings établie actuellement pour bâtir un Pont à Westminster, suivant une résolution du Parlement.

V. On est encore dans l'incertitude quand le Roi mettra fin à la presente séance du Parlement, qui continuë à s'assembler regulierement. S. M. s'y rendit le 4. Avril, & s'étant placée dans la Chambre des Pairs, y donna le consentement Royal au Bill ordinaire de la Taxe des Terres, à ceux pour punir les Soldats mutins, & deserteurs, & indemnifer les personnes qui ont omis de faire & de souscrire dans le tems limité les déclarations prescrites dans l'Acte d'Uniformité; à un Bill concernant le Sortilege; à un Bill pour corriger un Acte passé dans la septième année du Regne du feu Roi George premier, intitulé: *Acte pour préserver & encourager les Manufactures de Laine & de Soye de ce Royaume, en défendant l'usage des Toiles peintes de coton; & à cinq autres Bills publics & deux particuliers.*

VI. *Hollande.* Il y a très-peu actuellement à mander de cet Etat, *La Haye* n'étant plus comme ci-devant le centre des négociations. Les conférences entre les Ministres des Puissances Etrangères continuent néanmoins avec les Députés de la Régence, mais on n'en remarque rien depuis un mois qui merite l'annonce. Le 30. Mars le Comte d'Uhlefeld, Ministre de l'Empereur, en eut une solennelle dans la Chambre de Treve, ayant été reçu & reconduit au bas de l'escalier par Mrs. Lebuteux & Leusden, Députés des Provinces de Zeelande & d'Utrecht, mais

on ne sçait sur quoi elle a roulé. On est mieux informé d'une entrevûe que ce Ministre, & le Marquis de Fenelon avoient fait demander quelques jours auparavant au Grand Pensionnaire. Après avoir reçu un Courier de Vienne par la voye de Paris, ils ont déclaré aux Députés de l'Etat, " que
„ les deux Cours Contractantes ayant enfin réglé
„ leurs affaires, particulièrement touchant la ces-
„ sion des Duchés de *Lorraine* & de *Bar*, elles
„ avoient résolu de faire communiquer cet accom-
„ modement à toutes les Puissances de l'Europe,
„ dans la persuasion qu'il n'y en auroit aucune qui
„ n'approuvât les conditions qui y sont stipulées. „
Cette communication ayant été reçue par Mr. de Schlingenland, il en fit des remerciemens au nom de l'Etat, & assura les deux Ministres que le tout seroit envoyé au plûtôt aux sept Provinces pour l'examiner, & ouvrir là-dessus leur avis.

VII. Par ce qu'on a remarqué ci-dessus de l'esprit de la Nation Britannique sur la garantie des arrangements pris à Vienne, & le peu de penchant où paroissent être aussi les Etats Généraux de s'en charger, il est encore fort douloureux si ces Puissances se détermineront à le faire, quoiqu'elles aient donné leur approbation aux Préliminaires, & même fait des instances aux Cours de Madrid & de Turin d'y souscrire. Le Marquis de St. Gilles, Ambassadeur d'Espagne, quoique journellement en conférence avec les Membres de l'Etat, & qu'il eut reçu depuis long-tems par un Courier qu'il attendoit, l'accession du Roi son Maître aux Préliminaires, il est cependant jusqu'ici à leur en donner part; ce qui ne surprend pas peu l'Etat.

VIII. On conjecture à La Haye par les frequens Couriers qui vont & viennent de Vienne à Londres, & de Londres à Vienne, ainsi qu'on en est informé,

mé, qu'il pourroit bien y avoir quelque affaire importante ou une negociation entre ces deux Cours. C'est au reste ce qu'on présume des frequentes entrevuës qu'ont ici les Ministres de l'une & del'autre. Celui de Suede a aussi souvent de longues conférences avec Mrs. les Députés sur des affaires relatives à la cession de *Riga* à la Russie, à laquelle pluseurs Habitans de ce Pays sont interessés, par rapport à des sommes qu'ils ont avancées sur les Douanes de *Riga*, & que la Czarine s'est engagée de rembourser en vertu du dernier Traité avec la Couronne de Suede.

IX. Sur des représentations faites aux Ministres d'Etat par le Comte d'Uhlefeld „ que d'un côté „ les Gouverneurs des Places de la Barriere, se „ mêlent, contre le serment qu'ils ont prêté à „ l'Empereur en prenant possession de leurs Charges, du Gouvernement politique; & que d'un „ autre côté l'Etat prenoit plus de part aux affaires „ d'Oost-Frise qu'il ne sembloit devoir le faire, „ l'Etat a fait à ce Ministre la réponse qu'il a jugée la plus convenable; & les Députés ont eu à ce sujet une conférence avec le Marquis de Fenelon dans laquelle on lui a déclaré, quant au premier article „ Que la Republique n'avoit jamais eu intention „ de donner la moindre atteinte au Traité de la Barriere; & quant au second, que la France avoit „ toujours approuvé sa conduite dans l'affaire „ d'Oost-Frise, & avoit même reconnu cette „ affaire comme un *Casus fœderis*. On n'apprend pas que le Comte d'Uhlefeld ait fait sur ces chefs d'ultérieures représentations.

X. Les Etats d'Hollande ont été assemblés plus long-tems qu'à l'ordinaire vers la fin de Mars sur les affaires qui regardent la conjoncture presente; & après peu de jours de separation, ils se rassemblerent

rassemblerent le 6. Avril. On doit, dit-on, avoir proposé dans cette Assemblée qui a duré jusqu'au 13. une réduction des Troupes, mais sans en fixer le nombre. Si elle a lieu, on croit que ce sera de dix mille hommes, y en ayant actuellement 50000. sur pied.

XI. Leurs Hautes Puissances viennent de disposer du Gouvernement d'*Ypres*, vacant par la mort toute recente de Mr. du Portail; en faveur de Mr. Cromston, Lieutenant - Général de l'Infanterie, & de celui de *Furnes* qu'avoit ce dernier, en faveur de Mr. Schwartzberg, Colonel d'Infanterie. Mr. Hambroeck, Brigadier de Cavalerie, a été fait Commandant du Château de Namur, à la Place de Mr. Schwartzberg; & Mr. de Bentinck, Colonel d'Infanterie, a été nommé Commandant de la Ville de Bois-le-Duc, à la place de Mr. Hambroeck.

XII. Le Comte de Canale, Ministre du Roi de Sardaigne, a ordre de sa Cour de se disposer à partir incessamment pour retourner à Turin, il sera relevé par le Ministre de S. M. Sardaignoise qui réside à Madrid.

XIII. *Pays-Bas. Bruxelles.* Les Etats de Brabant tintent le 11. Avril en cette Ville une Assemblée générale pour délibérer sur les moyens de rembourser les sommes hipotequées sur le Domaines de l'Empereur dans ces Pays, sans qu'on sçache encore les résolutions qu'ils ont prises sur ce sujet.

XIV. Mr. Gonzaga, Nonce du Pape à la Cour de la Sérénissime Archiduchesse n'en partit que le 19. Mars selon l'ordre qu'il avoit reçu. En prenant congé de S. A. S., Elle lui fit présent d'une belle bague de diamans. Il se rend à la Nonciature de Madrid, à laquelle il a été nommé. Mr. Odard son Auditeur reste à Bruxelles jusqu'à l'arrivée.

rivée de Mr. Tempi , nouveau Nonce de la Sainteté.

XV. Le Baron Geyer de Geyersberg , Grand Veneur du Duc de Wirtemberg , est venu de la part de ce Prince , accompagné de deux autres Seigneurs , pour conduire à Scutgard le Prince Héritaire de Wirtemberg , qui étoit à Bruxelles depuis quelque - tems , où il a été élevé sous la direction de la Princesse de la Tour & Taxis son ayeule.

XVI. Le Comte du Hautois arrivé à Bruxelles , a notifié à la Sérénissime Archiduchesse , au nom de la Duchesse Doliairiete de Lorraine , le Mariage du Duc son fils , avec l'Archiduchesse Marie - Therese. Il y a eu dans son tems de grandes réjouissances à la Cour & par toute la Ville à l'occasion de ce Mariage. Les longs recits du mois passé ne nous ont pas permis de nous arrêter à ce qui s'est passé à Bruxelles. Sans parler de ce qu'il y a eu à la Cour , & chez differens particuliers , nous ferons cependant mention du zèle qu'a témoigné , entr'autres , à cette occasion le Baron de Roffi , Conseiller & Secrétaire du Conseil Privé de la Sérénissime Archiduchesse. Il y avoit devant sa Maison très-bien illuminée jusqu'au toit , un beau Tableau représentant au naturel la Table du festin nuptial à Vienne , à laquelle étoient assises Leurs Majestés Impériales , les Sérénissimes Archiduchesses & Son Altesse Royale le Duc de Lorraine ; il y avoit aussi des Armoiries tant Impériales qu'Archiducalcs & Ducales , & diverses autres figures qu'on pouvoit distinguer aisément à la faveur de l'illumination , & lire les chroniques que voici , de la composition de Mr. de Roffi , de qui nous les tenons.

1. Vestro eX ConVgIo paX fIt In MeDIO
beLLI.
2. In DoMo aVstriaCa Ibi LotharVs sangVIs
eXaLrabitVr.
3. eX MarIa theresIa aVstriaCa, aC franCIsCo
Lotharo hæres CaroLinVs æternVs pro-
CreabitVr.
4. Isto eX aVstriaCo ConVgIo InDe VenIet
hæres MagnVs.
5. IMperator CarolVs Ipse seXtVs seX obtI-
nebit à Deo filIos ;
6. seMenqVe IpsIVs DILigetVr In sæCVLa.
7. gVbernante MarIa eLIsebetha, beLgIo, the-
resIæ aVstriaCæ, & franCIsCI LotharI,
ConVgIa Viennæ CeLebrantVr.
8. ConVIVæ aVgVstæ VIVant, & beneDICat
IpsIs omniPotens.
9. arChIDVX, DVX Cæsares DabVnt.
10. siCqVe IMperatrIX gaVDet In ConVIVIo.
11. CarolVs VI. VIDeblt filIVM VIta sVa.

Au bas de ces Croniques on voyoit le nom de
l'Auteur, par cet anagramme : *Serid bona sunt sidera* ;
sçavoir, *Antonius Baro de Rossi*.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Mariages & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres depuis le mois dernier.

N'ayant ce mois-ci aucune Naissance distinguée à annoncer, nous jugeons convenable de faire mention de nouveau de celle que nous inserâmes au mois de Mars au commencement de l'Article ordinaire, où nous dîmes que la *Princesse* de la Tour & Taxis, Epouse du Prince de nom, étoit accouchée d'un fils à Venise. Quant à la Naissance elle est telle que nous la dîmes. Mais Madame de la Tour & Taxis n'est pas *Princesse*; on ne l'a connue un tems que sous le titre de *Baronne*, son mari n'étant que *Baron*; mais depuis peu qu'il a été créé *Comte*, nous devons dire *Madame la Comtesse de la Tour & Taxis &c.* C'est ce qu'on a crû devoir rectifier sur un avis qui nous est venu à ce sujet.

Mariages. Le Comte de Broglio, fils du Maréchal de ce nom, & Colonel du Regiment de Luxembourg, a épousé à Paris Mademoiselle de Villers, nièce du Président Dubois; & le Comte de Vaubecourt a épousé aussi dans la même Ville Mademoiselle de Puisegur, fille du Maréchal de ce nom.

Morts. François-Gabriel Soufflet, Baron de Marfilly, Général Major dans les Troupes du Roi de Suède, est décédé à Hambourg le 4. Mars. Cet Officier distingué étoit originaire de Sarrebourg en Lorraine, & Beaufrere de Mr. Thomassin, Conseiller d'Etat & Lieutenant-Général, Civil & Criminel à
Luncville,

des Princes &c. Mai 1736. 385

Luneville. Dans sa jeunesse il avoit servi dans les Troupes du Roi Très - Chrétien, qu'il quitta pour suivre les armes victorieuses du feu Roi de Suède Charles XII. , & ayant donné à ce Monarque des marques de son courage & de sa valeur, il fut récompensé par le titre de Baron, & l'emploi de Général - Major.

Le 8. Mars le Comte Jean - Renard de Hanau & Muntzenberg mourut à son Château près de *Hanau* dans la septante - unième année de son âge, & la vingt-quatrième de son avènement à la Régence.

Messire Jean - Victor de Besenval - Bronstatt, Lieutenant - Général des Armées du Roi Très - Chrétien, & Colonel du Regiment des Gardes Suisses, mourut subitement à Paris le 11. âgé de 66. ans.

Le 13. mourut à Nanci M. Louis - Joseph Nicolas, Prêtre Docteur en Théologie, Ecolatre de la Primatiale de Lorraine, Directeur des Hôpitaux de Nanci, & Supérieur des Couvents de la Congrégation & du Refuge de Nanci.

Messire Jean - Joseph de Rennel Comte de Lecur, Chanoine de l'insigne Eglise de St. Diez, est aussi mort à Nanci le 22.

La mort enleva le 26. à Luneville Mr. Jean-Baptiste - Joseph Bourcier de Villers, Baron d'Ammermont, Conseiller d'Etat de S. A. R. de Lorraine, & Maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel.

Le 2. Avril décéda à Nanci Messire Henri-Hiacinthe, Comte de Tornielle, Grand Aumônier de Lorraine, Grand Doyen de la Primatiale &c.

Le 27. mourut à Paris Messire Louis de Nyert, l'un des 4. premiers Valets de Chambre

bre du Roi, T. C. Gouverneur de Limoges, Capitaine du Château du Louvre à Paris, & Baillif d'Amont au Comté de Bourgogne.

Mr. Pouffier, Doyen du Parlement de Dijon, est mort dans cette Ville, ayant laissé par son Testament aux Doyens ses Successeurs une Terre de 6000. livres de rente, à condition que ces Doyens établiront & soutiendront une Société de Sçavans qui s'assembleront deux fois la semaine dans ladite Maison, & qu'on donnera tous les ans trois prix de 300. livres chacun à ceux qui auront composé les meilleures Dissertations sur trois sujets de Littérature que la Société proposera.

F I N.

A D D I T I O N.

Après l'impression de ce Journal nous reçûmes une relation circonstanciée d'une émeute populaire arrivée à Rome. Étant trop longue pour la rapporter ici ; nous ne le ferons que dans le Journal du mois prochain.

Faute de place aussi la Table & le Privilege de Sa Maj. Imp. & Cath. n'ont pu y entrer.